

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°939 SEANCE DU VENDREDI 13 JUILLET 2012

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MME ERVERA, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Brillault, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Ervera, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lequiller, Level, Loison, Mallé, MM. Pivert, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Wane.

Excusés : Mme Aubert (pouvoir à M. Schmitz), Mme Boutin (pouvoir à M. de La Faire), M. Colin (pouvoir à M. Raynal), Mme Di Bernardo (pouvoir à M. Fournier), M. Lebrun (pouvoir à M. Vandewalle), Mme Mary, M. Olive (pouvoir à M. Lequiller), M. Planchenault (pouvoir à M. Tétart), M. Vignier (pouvoir à M. Mallé).

M. LE PRESIDENT – Nous sommes ravis d'accueillir un « nouveau » conseiller général, Jean-François Bel ! (*Applaudissements*). Il va, bien sûr, reprendre toutes ses responsabilités.

Au passage, je souhaite dire également à Pascale Tessier que nous sommes heureux de la retrouver après ses ennuis de santé.

Informations départementales

M. LE PRESIDENT – Constatant que les Yvelinois, pourtant attachés à leur Département, celui où, semble-t-il, il fait le plus bon vivre en Ile-de-France, méconnaissent le rôle du Conseil général, j'ai lancé une campagne de communication sur notre action, qui relaye celle lancée en septembre 2011. On enregistre d'ailleurs une nette augmentation du nombre de visites sur le site du Département. De plus le journal *Yvelines*, tiré à 60 000 exemplaires, contribue à tisser des liens entre le Conseil général et la population.

Autre journal, mis à votre disposition, celui du tramway Châtillon-Viroflay, *Vu du tram*. Le tunnelier qui va creuser le tunnel de 1 600 mètres à Viroflay est en cours d'assemblage. Tout se déroule bien et le creusement devrait commencer début 2013. A Vélizy, les choses se déroulent au mieux également. Avec Alain Monteil, Directeur des routes et des transports, que je remercie, nous avons mis en place une cellule pour aider la commune à faire face aux critiques sur les difficultés de circulation. Mais celle-ci va s'améliorer de mois en mois et le tramway donnera une image dynamique de la ville.

Nous organisons du 24 août au 15 septembre l'opération « Les Yvelines font leur cinéma » : 27 communes, surtout rurales, accueilleront des séances de cinéma en plein air.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu n° 937 de la séance du 25 mai 2012 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 19 juin et le 10 juillet 2012, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Modification de la composition des commissions suite à l'élection cantonale partielle du Vésinet

M. LE PRESIDENT – Suite à l'annulation des élections cantonales des 20 et 29 mars 2011 dans le canton du Vésinet, nous n'étions plus à effectif complet et un vice-président manquait à la Commission permanente dont nous avons fixé la composition. Après les élections partielles des 1^{er} et 8 juillet derniers, nous sommes à nouveau au complet, Jean-François Bel ayant à nouveau été élu conseiller général.

Dans ces conditions, sur ma proposition et en application de l'article L. 3122-6 du code général des collectivités territoriales, nous pouvons aujourd'hui décider de compléter la commission permanente dont le poste de deuxième vice-président est vacant. Sur cette question, je vous demande de vous prononcer par un vote à main levée.

Il en est ainsi décidé.

Pour pourvoir cette vacance – selon la procédure la plus simple – il faut et il suffit qu'un seul candidat se présente. En accord avec toutes les composantes de l'Assemblée et compte tenu de la représentation proportionnelle à la commission permanente, une seule candidature a été déposée, celle de Jean-François Bel.

M. SYLVESTRE – Je le confirme. Le groupe des élus de gauche, qui ne veut pas être accusé d'accaparer tous les postes, ne présente pas de candidat. (*Rires*)

M. LE PRESIDENT – Dès lors, je vous demande de vous prononcer par un vote à main levée sur la candidature de Jean-François Bel.

M. Jean-François Bel est élu membre de la Commission permanente au poste de deuxième président.

M. LE PRESIDENT – Je proclame Jean-François Bel élu deuxième vice-président et je précise que, dans sa fonction, il aura délégation dans les mêmes domaines qu'auparavant : l'environnement, la protection du patrimoine naturel des Yvelines, le développement durable, les espaces verts, les parcs départementaux, les forêts et la chasse, même s'il n'est ni chasseur ni pêcheur.

M. BEL – Seulement un peu pêcheur. (*Sourires*).

M. LE PRESIDENT – Le poste de deuxième vice-président étant désormais pourvu, je vous propose de reconduire Jean-François Bel dans les autres mandats qu’il occupait en tant que représentant de l’Assemblée au sein de nombreuses commissions administratives, techniques et d’organismes extérieurs. La liste des organismes concernés vous a été distribuée.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Il est à noter que Jean-François Bel siègera à nouveau à la cinquième commission, la commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales, ainsi qu’à la sixième commission, celle des Contrats avec les communes et leurs établissements publics. Dès cet après-midi, je confirmerai par arrêté toutes ces décisions.

Plan Yvelines Seine

M. LE PRESIDENT – J’ai souhaité inscrire en début de séance trois délibérations relatives au plan Yvelines Seine car celui-ci constitue, à mes yeux, une priorité, vous le savez. Valoriser la Seine concourt au développement économique et résidentiel des Yvelines et, surtout, à bien identifier notre département comme un des éléments de l’axe Paris-Le Havre.

Nous allons commencer par les orientations du Syndicat mixte d’aménagement, de gestion et d’entretien des berges de Seine, le SMSO, financé pour moitié par le Département et pour moitié par les communes adhérentes. Avant même la délibération qui concerne ce syndicat, j’ai demandé à Daniel Level d’en faire une présentation globale, et imagée. Nous comptons dans ce cadre plusieurs projets d’importance : les passerelles de Mantes-Limay, Les Mureaux-Meulan, Poissy-Carières-sous-Poissy et la passerelle accrochée au pont entre Andrésy et Conflans. D’autres passerelles sur des bras morts de la Seine sont plus modestes mais tout aussi attendues localement. Ce sera l’objet de la première délibération.

La deuxième concerne une étude de faisabilité sur l’implantation d’un centre de distribution urbaine, afin de permettre aux grandes surfaces de regrouper les stocks et de profiter du transport fluvial. C’est une première en région Ile-de-France.

La troisième délibération concerne la filière bois dans le bâtiment. Je vous propose de lancer un appel à projets, comme nous l’avons fait pour l’automobile et, avec Yves Vandewalle, pour la mobilité du futur. Les Yvelines doivent devenir un lieu exemplaire pour la filière de l’éco-construction bois, et Pierre Cardo a tracé le chemin dans la boucle de Chanteloup avec la fabrique 21 et l’écopôle de Carières-sous-Poissy. Le hasard faisant parfois bien les choses, Versailles a été choisie pour organiser le salon international Solar Décathlon en 2014, dans l’enceinte du château. Ce sera l’occasion de mettre en pleine lumière l’action du Département en la matière.

Présentation du SMSO

M. LEVEL (*commente une projection*) – Le SMSO a été créé le 1^{er} janvier 2007 pour prendre la suite des deux syndicats existants, le SMABS et le SIVS : le Président Borotra voulait que, sur le territoire des Yvelines, le même traitement soit réservé aux 105 kilomètres de berges de la Seine et aux 5 kilomètres de berges de l’Oise. Les adhérents du SMSO sont le Département et 53 communes, dont 33 dans le Val d’Oise, représentant 530 000 habitants.

Le syndicat a compétence sur l’aménagement, la restauration et l’entretien des berges ; des compétences transitoires, qui étaient celles du SIVS, sur la digue de Sartrouville et de Montesson ; et des compétences pour l’ouverture des berges au public, notamment avec des circulations douces.

J’assure la présidence du SMSO, avec l’aide de quatre vice-présidents : Philippe Tautou, conseiller général de Verneuil et vice-président de la communauté d’agglomération des deux rives de Seine,

Maurice Boudet, maire de Rolleboise, Jean-Yves Six, maire-adjoint de Triel-sur-Seine et Jean Delaunay, conseiller municipal de Conflans-Sainte-Honorine.

On sait toute l'importance de l'axe Paris-Le Havre pour le développement et la place qu'y tiennent les Yvelines. Or le SMSO est la seule structure dédiée au fleuve sur cet axe, couvrant 100 des 365 kilomètres de la Seine. La région Haute Normandie a engagé une étude pour créer un syndicat mixte qui en serait le pendant dans la partie aval.

Dans les Yvelines, les communes sont réparties en trois commissions géographiques : la Seine amont regroupe 12 communes des Hauts-de-Seine à la confluence avec l'Oise, et son président est Michel Pape. La Seine centre regroupe 18 communes de l'Oise à la Mauldre et son président est Hugues Ribault. Enfin la Seine aval, présidée par Maurice Boudet, regroupe 24 communes de la Mauldre à la Normandie.

L'une des compétences principales du SMSO, qui est même une compétence exclusive sur ce territoire, est l'aménagement et la renaturation des berges. On en trouvera le détail sur les cartes que l'on peut consulter sur le site du SMSO : sur ces cartes interactives, les fiches de chaque commune donnent les caractéristiques du chantier en cours.

Lors de la création du SMSO un certain nombre d'opérations étaient en attente, dont Croissy 1, la digue de Sartrouville et Montesson, Conflans, Maurecourt, Andrézy, Médan et Triel. Toutes ces opérations sont terminées ou sur le point de l'être. A Sartrouville, les travaux sont engagés et ils le seront ensuite à Montesson ; à Conflans, l'aménagement des berges pour accueillir les péniches-appartements débiteront en septembre. Tous ces travaux bénéficient d'aides importantes du Département.

Sur la dizaine d'autres opérations à l'objet d'études, certaines comme Croissy 2, Villennes et Vaux-sur-Seine donneront lieu à travaux en 2013.

Pour prendre l'exemple du plus gros chantier mené par le SMSO à Sartrouville, ce sont 2 500 mètres de digue, où les palplanches avaient été posées dès 2006, qui ont fait l'objet d'une renaturation, et, avec la commune, l'éclairage des berges et l'installation d'une piste cyclable : ces travaux engagés en septembre 2011 seront terminés en juillet 2013. Il y a été consacré 6 000 000 d'euros, dont 30 % apportés par le Département. Chacun peut aller sur place constater la qualité de ces travaux de requalification.

Autres exemples : à Maurecourt, un ancien site industriel de déchirement des bateaux, soit l'équivalent d'une casse automobile, a été aménagé sur 200 mètres en végétation, pour 220 000 euros, avec toujours les 30 % de subventions du Département. L'inauguration aura lieu en 2013 quand la commune aura terminé de réaménager le secteur industriel. A Triel, les berges ont été renaturées sur 380 mètres pour 350 000 euros avec un financement à 40 % du Département.

M. LE PRESIDENT – Lorsque l'on refait les berges, on est obligé d'abattre la végétation qui s'y est installée, au grand dam des habitants. Mais cette restauration passe par l'élimination des systèmes racinaires qui sont source d'infiltration. Les maires doivent l'expliquer à la population.

M. LEVEL – En effet, si vous consultez les photos « avant et après » de ces travaux sur le site, vous constatez que des arbres ont disparu, mais ont été remplacés par une végétation élaphte. L'opération de Triel a été inaugurée le 15 octobre dernier.

En dehors de ces opérations, de très nombreux travaux d'entretien des berges sont menés, auxquels ont été consacrés de 250 000 à 300 000 euros chaque année. Il s'agit d'interventions sur quelques dizaines de mètres jusqu'à quelques kilomètres, dans le cas de la base de loisirs du Val de Seine. Chaque commission géographique décide des priorités de son secteur. Pour prendre un exemple, pendant l'hiver 2012, on a créé, à Mantes-La-Jolie, des fascines, c'est-à-dire une protection contre l'érosion par un système de branches entrelacées et fixées sur des pieux : tout en favorisant le développement de la végétation, on rend la vue sur le fleuve depuis les berges, ainsi que la vue du

paysage pour les bateaux. La prolifération d'un écran végétal est liée à la disparition du chemin de halage.

Une deuxième compétence importante du SMSO est de faciliter l'ouverture des berges au public. Mais la compétence sur les circulations douces est partagée avec les communes et les intercommunalités et le SMSO intervient surtout aux abords immédiats de la Seine ou hors agglomération, en étroite relation avec la DRT. L'objectif est de développer des voies vertes et véloroutes pour la promenade et les activités sportives, ce qui se heurte souvent à des difficultés par exemple dans les secteurs industriels de Peugeot à Poissy, Renault à Flins et EDF à Porcheville, lorsque des équipements sont en bordure de fleuve comme la RN 13 à Bougival ou la voie ferrée à Guerville. Par endroits, des résidents se sont aussi approprié la berge : l'obligation d'avoir un chemin de halage ayant disparu, ne reste que celle du « marchepied », de 3,25 mètres de large. Mais sur le plan juridique, il ne correspond pas à un droit de circulation : c'est un point auquel les marinières peuvent accoster si nécessaire. Une étude juridique a été menée sur ces aspects afin de permettre aux communes de rétablir, le plus souvent possible, des chemins de promenade. Les résultats sont variés, mais par exemple on va sans doute réussir à rétablir la circulation le long du château de Rosny.

Six secteurs ont déjà été aménagés ou sont en passe de l'être. Sur la liaison Paris-Londres par Dieppe, le Département a réussi à rétablir des continuités, notamment à Chatou, sur la digue du SMSO à Sartrouville pour les piétons et les cyclistes, et à Conflans. La commune des Mureaux est en train d'ouvrir le verrou constitué par EADS. Au total, ce sont 14 kilomètres ainsi traités, soit 20 % du linéaire de berges actuellement inaccessible.

Par exemple, grâce aux travaux qui seront menés à partir de 2013 sur deux kilomètres le long de la zone maraîchère et dans la partie urbaine entre Carrières et le pont de Bezons, les habitants pourront désormais prendre leur vélo pour gagner la station de tramway. Les personnes à mobilité réduite pourront emprunter ce chemin. L'opération s'élève à 450 000 euros et la demande de subvention de 30 % du Conseil général a été déposée. De même, sur Flins, Aubergenville et Les Mureaux, un chemin de 3 kilomètres sera réalisé pour un kilomètre en zone maraîchère, un kilomètre le long du parking de l'usine Renault et un kilomètre dans l'enceinte de l'usine. L'opération coûtera 550 000 euros, la demande de subvention de 30 % va vous être soumise. Les travaux pourraient ainsi commencer au deuxième semestre 2013. Il faut en particulier gérer le croisement, dangereux, entre ce chemin et la voie de chargement des barges.

Le SMSO réalise également avec le Département l'opération Seine en selle, dont la quatrième édition, en juin 2013, partira du Pecq vers la base de loisirs du val de Seine. Cette année, elle a rassemblé 120 participants.

Une autre compétence du SMSO, qui suscite beaucoup d'attentes, est la réalisation de franchissements de la Seine. Un premier bac a été mis en service en août 2009 entre la base de Moisson et Vétheuil. Les premières années, le SMSO a participé à son fonctionnement. Depuis deux ans, les communes ont pris le relais : elles paient le personnel et le carburant et le syndicat met à disposition l'un de ses bateaux. Il existe deux autres projets, l'un de rétablissement du bac qui existait autrefois entre Rosny-sur-Seine et Guernes et l'autre entre Juziers et Aubergenville.

Le SMSO a également trois grands projets de passerelles, portés par l'OIN et par l'EPAMSA, avec des financements du Département et de la Région au titre des grands projets. La plus lointaine – dans le temps – est celle dont les travaux commenceraient en 2015 entre le nouveau parc de Carrières-sous-Poissy et l'arrivée du RER à Poissy.

M. LE PRESIDENT – Et on se servira des piles de l'ancien pont, aujourd'hui détruit.

M. LEVEL – En 2014 devraient commencer les travaux de la passerelle entre Meulan et Les Mureaux. Le Département s'est engagé à accompagner très solidement ce projet afin d'aider à

résoudre les difficultés de circulation sur le pont. La communauté de communes a, de ce fait, levée récemment ses réserves.

Enfin, c'est en 2013 que vont commencer les travaux pour la passerelle entre Limay et la collégiale de Mantes, en encorbellement sur les piles du pont actuel, en traversant le jardin de verdure. Le cabinet retenu est celui de Dietman Feichtinger, qui a réalisé la passerelle Simone de Beauvoir à Paris, à côté de la Bibliothèque Nationale, et il réalise la digue qui va rendre son insularité au Mont Saint-Michel. La passerelle de Limay promet de même d'être très naturelle et légère pour ne pas dénaturer le site. L'arrivée de cette passerelle engage des projets associés sur l'aménagement du centre de Limay, les circulations douces de loisirs, la liaison vers la gare de Mantes-la-Jolie, la valorisation du théâtre de verdure, le développement des circulations douces dans l'île de Limay et l'île Aumône.

Les autres projets de franchissement participent d'une synergie identique. Pour Meulan-Les Mureaux, on y réfléchit dans la perspective de l'arrivée d'Eole.

Le SMSO a donc déjà réalisé ou engagé une vingtaine d'opérations. Un nouveau programme va vous être proposé dans la délibération suivante. L'engagement prévisionnel global est actuellement de 50 millions d'euros, pour un budget du SMSO de 5 millions en 2012, 8 millions en 2013 et 15 millions en 2014.

Enfin, le SMSO mutualise ses moyens avec deux autres syndicats, le COBAHMA présidé par Jean-François Raynal et le SMAGER présidé par Hervé Planchenault : ils partagent leurs locaux au domaine de Mme Elisabeth, ainsi qu'un directeur, un directeur financier et des techniciens.

Je tiens à remercier Pascal Clerc et son équipe, ainsi que Marie-Renée **Geddes**, qui est géomaticienne, et le Président pour la confiance qu'il me témoigne. Je suis donc heureux de lui remettre l'étendard du SMSO.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à mon tour à remercier Pascal Clerc, directeur du SMSO, Pastelle Soleil, en charge de la cellule environnement, qui ont œuvré activement à la réalisation de ces projets qui nous tiennent à cœur. (*Applaudissements*). Enfin, je félicite Daniel Level, pour son engagement : pour une institution aussi récente, l'œuvre déjà accomplie est remarquable. La première passerelle, entre Mantes et Limay, dont les travaux commencent l'an prochain pourrait être ouverte en 2014 ou 2015. Ces nouveaux franchissements de Seine vont permettre à la population de se réapproprier les rives. Aussi, de nombreux maires nous adressent-ils des demandes d'installation de plus petites passerelles pour désenclaver certaines îles. Ainsi tous les terrains de sport de Port-Marly sont situés sur l'île de la Loge et les enfants doivent prendre un bus pour Bougival pour s'y rendre.

Nouvelles orientations du SMSO

MME ERVERA, *rapporteur* – Dans le cadre du plan Yvelines Seine adopté en février 2012, le SMSO est, on vient de le voir, un outil opérationnel important. Il vous est proposé de passer avec lui une convention de partenariat pour les actions à mener sur la période 2012-2014.

Sur le plan financier, les subventions du Département iront d'abord à la réalisation d'études et de travaux pour 2012, pour un total de 2 101 680 euros. Il s'agit d'études relatives à l'aménagement des berges de Seine à Chatou et au Pecq ; de travaux d'aménagement et de valorisation des berges de Seine à Conflans-Sainte-Honorine – et à ce propos, je remercie le Président de son écoute, qui a permis de réaliser un projet en gestation depuis longtemps renforçant la position stratégique de Conflans sur le concept ville-fleuve ; du prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson ; enfin d'études préalables pour la passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Il est proposé en second lieu de modifier les modalités de versement des subventions d'investissement qui, pour les opérations d'un montant supérieur à un million, seraient versées à l'avancement des travaux sur la base de production de factures. Enfin, il est prévu une aide au

fonctionnement du SMSO par une subvention de 239 142 euros pour 2012 et une participation de 48 043 euros à l'entretien des berges.

M. TISSIER – Je remercie le Département pour l'aide qu'il a apportée à la réhabilitation des berges à Maurecourt, ainsi que Daniel Level et toute l'équipe du SMSO dont le travail est formidable. C'est grâce aux techniciens du SMSO qu'en 2011 la commune a pu être capitale francilienne de la biodiversité.

M. LE PRESIDENT – En effet, l'équipe du SMSO a désormais un vrai savoir faire et peut tout à fait orienter les opérations à mener en fonction des lieux. On pourrait exporter ce savoir faire. J'ai aussi découvert une opération intéressante au Pecq il y a quelque temps, celle des « touche à l'eau » qui permet d'avoir un contact direct avec l'eau, pour les pêcheurs ou les promeneurs. Souvent un écran végétal, ou des péniches cachent l'accès à la Seine. Hugues Ribault en avait créé également dans l'île Nancy à Andrésy.

M. LEQUILLER – A votre initiative, Monsieur le Président, nous voulons faire de l'axe Seine une priorité. Ce rapport le confirme bien et les Yvelines sont en pointe pour cette action à laquelle les citoyens sont très attachés.

M. LE PRESIDENT – C'est une action collective, car 54 communes sont membres du SMSO et leur engagement permet d'avancer. Ainsi, il y a quelques jours, l'accord est intervenu avec les communes de Meulan et Les Mureaux sur le projet de passerelle.

M. LEVEL – Il reste deux communes que j'essaie de convaincre d'entrer dans le SMSO. Elles ont très peu de berges, mais ainsi toutes les communes riveraines seraient adhérentes. Ce sont Epône et Issou.

M. LE PRESIDENT – En leur faisant la présentation que nous venons de voir, je suis sûr qu'on peut les convaincre.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Filière bois et éco-construction

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé de lancer un appel à projets doté de 1 500 000 euros destiné à soutenir l'éco-construction, qui s'adresse aux entreprises, aux établissements de recherche et aux associations à but économique. L'objectif est de soutenir des solutions économiquement abordables en construction ou réhabilitation en bois. Les projets devront assurer la meilleure maîtrise des éléments de coût, de fiabilité et de délais, veiller à l'adaptabilité et la modularité des surfaces construites, mettre en évidence le gain de performance technique, promouvoir la revalorisation architecturale et valoriser l'utilisation du bois dans la construction et la mixité des matériaux.

Par cet appel d'offres, le Département entend encourager le développement du marché en offrant des solutions aux prescripteurs et maîtres d'ouvrage, améliorer la compétitivité des entreprises locales et favoriser la diversification, avec création d'emplois à terme, soutenir les initiatives territoriales et valoriser le bois en encourageant la collaboration entre filières du bâtiment.

Cet appel à projets peut venir en complément de l'action menée par la communauté d'agglomération des deux rives de Seine qui fait du bâtiment durable une filière prioritaire du développement économique, avec la création d'un éco-pôle, parc dédiés aux éco-activités, celle de la fabrique 21 et

le projet *Biomasse for Future*. Afin de donner à l'appel à projets «Le bois : avenir de la construction et de la réhabilitation des bâtiments » du Département tout le prestige et toute l'autorité nécessaires, il est proposé que le comité de sélection chargé d'expertiser les dossiers de candidature soit composé de professionnels indépendants du monde de l'éco-construction et du bois en particulier. Siègeraient dans ce comité des membres des organisations professionnelles ou organismes de recherche impliqués dans le développement de la filière bois construction tels que l'Institut Technologique FCBA – Forêt Cellulose – Bois Construction – Ameublement –, le CNDB – Comité National pour le Développement du Bois –, Francilbois –Interprofession du bois en Ile-de-France –, le CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment –, l'ADEME et du port de Paris. Les projets, éligibles en fonction de la famille de travaux à laquelle ils appartiennent, seront présentés sous forme d'études assortis de maquettes ou prototypes montrant leur valeur ajoutée et ils pourront être exposés lors de différentes manifestations. Le comité de sélection choisira les dossiers avant la fin de janvier 2013 et les lauréats seront présentés lors de salons professionnels du Bâtiment fin 2013.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'indique que l'inauguration de la Fabrique 21 à Carrières-sous-Poissy aura lieu le 27 septembre prochain.

Le PNR de la vallée de Chevreuse a inscrit dans sa charte la valorisation directe du matériau bois. Au-delà du transport fluvial du bois et des initiatives pionnières dans la boucle de Chanteloup, tout le territoire peut être intéressé, et notamment le massif de Rambouillet. Pour la vallée de Chevreuse, le marquage précis est l'ébénisterie et la menuiserie. Tout le Département se mobilisera sur l'éco-construction et nous pouvons encourager à utiliser le bois dans la construction de nos collèges. Lorsque je présidais le CAUE, nous avons fait des voyages en Autriche pour voir comment utiliser au mieux le bois pour ses qualités d'isolant et ses qualités thermiques. Philippe Tautou peut sans doute donner quelques précisions sur les initiatives prises dans la boucle de Chanteloup.

M. TAUTOU – Nous préparons en effet l'inauguration de la Fabrique 21. Dans la boucle, la filière bois qui, il y a quelques années semblait être une lubie de Pierre Cardo, donne lieu à un ensemble d'actions cohérentes et est devenue une orientation intelligente pour le territoire, de pair avec le port de Triel où l'on va développer la filière avec le port de Paris. La filière bois peut d'ailleurs trouver une application directe dans le cadre de nos actions en faveur du logement. Enfin, il y a aussi un projet, au niveau de l'éducation nationale, d'un lycée dédié aux éco-matériaux et à l'éco-construction. La démarche est réfléchie et complète.

Pour préciser ce qu'est la fabrique 21, cet ensemble de bâtiments va accueillir des professionnels directement liés aux éco-matériaux qui pourront y exposer leurs compétences. Elle comporte aussi des lieux de formation et d'accueil du public, ainsi que l'agence Info-énergie. Sa construction même est évidemment une illustration de tout cela.

M. LE PRESIDENT – C'est une vitrine du savoir faire dans ce domaine pour les particuliers comme pour les professionnels. Elle a été réalisée en liaison avec la Région.

M. TAUTOU – Une partie des locaux ont aussi été acquis par l'EPAMSA et par la communauté d'agglomération.

M. JOUY – Il y a une quinzaine de jours, le Département a organisé un colloque avec les professionnels de la filière bois. Celle-ci couvre également la production, c'est-à-dire la forêt. Or la forêt française n'est pas orientée comme il le faudrait vers la production du bois d'œuvre. On la voit trop comme un lieu de chasse, de loisirs, ou de production de bois de chauffage. Du point de vue du traitement industriel du bois, les pays nordiques et l'Allemagne ont une très grande avance. Je crains

qu'avec un développement rapide de la filière bois qui ne serait pas accompagné d'un remembrement et d'une réorganisation de la forêt française, on se fasse envahir par les produits des pays nordiques et de l'Allemagne.

M. LE PRESIDENT – L'observation est judicieuse, mais la prise de conscience a eu lieu à l'ONF. La forêt française occupe des surfaces considérables, mais il faut certes que les essences soient adaptées à l'éco-construction. Nous avons un retard, mais dans les pays nordiques, il y a une tradition ancestrale de la construction en bois que nous n'avons pas.

M. TAUTOU – La forêt française est aujourd'hui plus étendue que sous Louis XIV.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre de distribution urbaine sur l'axe Seine

M. LOISON, *rapporteur* – Un centre de distribution urbaine a pour vocation d'optimiser les flux de marchandises en milieu urbain au bénéfice des commerces comme des usagers. Il vous est proposé de réaliser une étude sur la faisabilité d'un tel projet dans la vallée de Seine, en association avec le groupement d'intérêt économique HAROPA – ports de Paris Seine Normandie et la chambre de commerce et d'industrie Yvelines-Val d'Oise.

Un tel centre permet notamment de centraliser les approvisionnements de plusieurs enseignes, le recours au transport fluvial et ferroviaire et l'optimisation de la livraison du dernier kilomètre.

Le comité de pilotage sera présidé par le président du GIE HAROPA. Le coût estimé de l'étude est de 125 000 euros Elle pourra obtenir des financements de l'ADEME et de la Caisse des dépôts et consignations. L'HAROPA financera à 60 %, la chambre de commerce à 20 % et le Conseil général à 20 % également, à hauteur de 25 000 euros au maximum.

M. LE PRESIDENT – C'est un projet pilote qui bénéficie d'un engagement fort de la chambre de commerce et d'industrie. Dans ce domaine comme pour la filière bois, il faut créer une accoutumance pour d'autres modes de transport.

M. SAINT-AMAUX – L'objectif est effectivement d'amener les marchandises, par le fleuve, au plus près des magasins de distribution. Franprix le fait déjà. Il faut distinguer la catégorie de port : le port multimodal, soit six unités, et le port urbain. Il s'agit bien ici d'accéder au port urbain et de travailler sur le dernier kilomètre, y compris en recourant à des véhicules électriques, pour éviter le gros trafic de camions sur les routes. Il faudrait sans doute que nous ayons un jour un débat sur ces aspects : ce qu'est un port multimodal, ce qu'est un port urbain. Au fond, en effet, nous risquons de nous trouver devant une contradiction entre usage des ports et valorisation des berges. Or nous traitons de l'un, puis de l'autre, dans des délibérations successives sur lesquelles il y a toujours accord général. Seulement, lorsque les deux sont en jeu, le désaccord se fait jour.

M. LE PRESIDENT – Merci d'avoir appelé notre attention sur ce point. Mais c'est de toute façon une belle opération, et effectivement, sur le dernier kilomètre, on pourra peut-être mettre en valeur des véhicules électriques réalisés sur appel à projets du Département – notamment dans les centres historiques où ils sont utiles non plus pour les grandes surfaces mais pour les commerces classiques.

M. LOISON – Pour répondre à Jacques Saint-Amaux, une complémentarité sera nécessaire. Les ports devront s'inscrire aussi dans les schémas de déplacements.

M. SOLIGNAC – Le problème soulevé se pose aussi pour la plateforme de la Confluence à Achères et le port de Paris étudie aussi cette possibilité de centre de distribution urbaine, y compris pour Paris intra muros.

M. GOURDON – Il s’agit là d’un problème de logistique abordé, de façon plus générale, dans le livre vert Paris-métropole et il y aura une enquête publique à l’automne prochain qui permettra de débattre de ces problèmes.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous passons maintenant aux autres délibérations inscrites à l’ordre du jour.

Avance remboursable à la société Nanomakers à Rambouillet

M. LE PRESIDENT – Je suis allé visiter cette société avec plusieurs d’entre vous, en présence de Gérard Larcher, en mars dernier.

M. LOISON, *rapporteur* – La société Nanomakers, installée à Rambouillet, sollicite du Conseil général une aide à la recherche-développement, sous forme d’avance remboursable, pour son projet SiNAPS qui concerne la conception de nanopoudres ayant pour propriété de renforcer considérablement les performances mécaniques des matériaux auxquels elles sont mélangées. Ce projet, prévu sur deux ans, a un coût total de 1 137 565 euros. L’avance remboursable du Conseil général serait de 45 % soit 510 000 euros. L’entreprise pourrait produire 20 tonnes en 2012 et, à terme, au maximum 100 tonnes, ce qui correspond à 200 emplois. Aujourd’hui l’entreprise a 4 salariés mais prévoit un effectif de 18 fin 2012, 44 fin 2013 et 84 fin 2014.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission Finances et affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il me semble que cette poudre qui permet d’avoir des matériaux plus légers et aussi résistants intéresse beaucoup le marché chinois.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Subvention à l’ARD

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d’attribuer une subvention de 70 000 euros à l’agence régionale de développement d’Ile-de-France, dans le cadre du soutien à son action économique. Aujourd’hui, les Yvelines sont le troisième département d’Ile-de-France pour le nombre d’entreprises étrangères. Afin d’accroître ce nombre dans les départements autres que Paris et les Hauts-de-Seine, l’ARD propose aux départements de s’associer à son programme d’actions. Elle s’engage à organiser une dizaine de missions de prospection en vue d’inciter des entreprises étrangères à s’implanter dans les Yvelines et à les accompagner.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. VANDEWALLE – Nous attendons quelques années pour faire le bilan des résultats obtenus.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Adhésion à Avere-France

M. LOISON, *rapporteur* – L'Association européenne des véhicules électriques routiers, Avere-France, a pour mission principale de promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides. Elle rassemble l'ensemble des entreprises industrielles, des institutionnels ou associatifs de ce secteur d'activité, comme l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, 21 constructeurs, 22 équipementiers et fournisseurs d'énergie, 5 écoles et diverses collectivités.

Adhérer à l'Avere-France permettra au Département de bénéficier du réseau d'acteurs professionnels, d'être associé aux travaux et actions visant à promouvoir le véhicule électrique, de mettre en valeur les expériences et initiatives locales et de faire connaître ses actions et projets en faveur de l'électromobilité. La cotisation annuelle, dont le montant est fixé en rapport avec la population de la collectivité, s'élève pour le Département à 2 300 euros pour 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Philippe Aussourd, qui préside l'Avere, a présidé le second appel à projets pour le véhicule intelligent du futur avec l'architecte Jean-Marie Dutilleul. J'ai ainsi apprécié son immense compétence.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Protection intégrée du blé

M. JOUY, *rapporteur* – Depuis 2004, le Département aidait financièrement les exploitants agricoles à implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrates destinées à lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole. En 2012, cette mesure étant devenue obligatoire, il est proposé de faire évoluer l'aide départementale. Afin de prolonger cette action en faveur de la préservation de l'environnement, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France sollicite le Conseil général pour soutenir les agriculteurs dans leur démarche de mise en place de la protection intégrée de la culture du blé, dont l'objectif est de limiter les traitements chimiques sur la culture. Une enveloppe de 100 000 euros est proposée pour financer ce dispositif d'aide aux agriculteurs.

Sur la base des développements de l'INRA et d'ARVALIS, la chambre d'agriculture a mis au point un itinéraire technique de protection intégrée de la culture du blé tendre. Dans cet itinéraire, les exploitants agricoles doivent privilégier certaines variétés de blé moins sensibles aux attaques de parasites et respecter une densité de semis diminuée de 30% par rapport à une densité classique, ce qui permet une diminution de la pression parasitaire. Les applications de fongicides et d'insecticides ne sont faites que si un certain seuil de présence de parasites est atteint.

Il est proposé que le financement de cette mesure soit partiel et forfaitaire, à raison de 60 euros par hectare et d'une surface par exploitation plafonnée à 40 hectares. En vertu de la réglementation européenne, les aides accordées à un exploitant agricole et relevant du «de minimis» sont plafonnées à 7 500 euros par bénéficiaire, sur une période correspondant à trois exercices fiscaux.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission Finances et affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai demandé qu'on fasse un bilan sur nos exploitations agricoles depuis dix ans. Notre Département est regroupé avec l'Essonne – et pour mémoire les Hauts-de-Seine – dans la zone Ile-de-France ouest. La surface agricole utile couvre 43 % du territoire et l'agriculture dans les Yvelines est majoritairement orientée vers les grandes cultures : 83 % de la SAU y sont consacrés. Depuis l'an 2000, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 25 %, ce qui, en contrepartie,

correspond à une augmentation de la surface de chaque exploitation. Il y a aujourd'hui dans les Yvelines 2 146 actifs permanents, surtout dans des grandes et moyennes exploitations.

Bonne nouvelle, il y a plus de jeunes agriculteurs qui s'installent, surtout en reprenant des exploitations familiales. La chambre d'agriculture en a accompagné 7 en 2007, 10 en 2011, de moins de 40 ans. Mais tous les jeunes ne demandent pas cet accompagnement. Il y a moins d'agriculteurs, mais plus jeunes. Beaucoup ne trouvent pas de repreneur et ce sont d'autres exploitants qui rachètent leurs terres. Le phénomène est général et a pris de l'ampleur dans les Yvelines ces dix dernières années.

M. MALLE – Le groupe des élus de gauche n'est pas convaincu du bien fondé de cette subvention de 100 000 euros à la chambre d'agriculture pour la production de blé, même s'il s'agit de protection intégrée. Nous préférierions que cette aide aille à l'installation des jeunes agriculteurs ou à des associations favorisant l'agriculture biologique qui peut alimenter les cantines des collègues. Selon l'étude que nous avons faite sur des départements, y compris dirigée par des responsables de votre sensibilité politique, ce sont là les deux axes de l'aide à l'agriculture. Nous nous abstenons donc.

M. LE PRESIDENT – C'est une demande exprimée par la chambre d'agriculture, que nous relayons. Mais il s'agit d'une première et nous tirerons les conclusions de sa mise en œuvre pour l'année prochaine.

M. JOUY – La chambre d'agriculture compte désormais dans son conseil d'administration des agriculteurs biologiques. Ils sont aidés comme les autres.

M. LE PRESIDENT – Et qu'en est-il de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs ?

M. JOUY – Elle consiste surtout en un accompagnement économique et technique. L'aide financière venait jusqu'à présent des prêts bonifiés, par l'intermédiaire des banques. Mais ils sont en diminution, et presque en disparition.

M. TETART – Le meilleur service que l'on peut rendre aux jeunes agriculteurs qui s'installent n'est pas tellement de les aider financièrement mais de leur assurer une certaine pérennité de leur projet sur le long terme. Nous devons y réfléchir en termes d'aménagement du territoire. Ce n'est pas une profession comme une autre.

Le passage au biologique est largement subventionné, avec des primes à l'hectare puisque ce type de production n'est pas rentable pendant les premières années. Le dispositif d'accompagnement est important. Ce qu'il faut faire, c'est plutôt organiser les filières courtes des produits vers nos établissements.

M. LE PRESIDENT – Nous avons, à l'occasion de la semaine du goût dans les collèges, valorisé ces filières courtes. Elles permettent d'offrir aux agriculteurs bio des débouchés immédiats pour leurs produits.

M. JOUY – L'agriculture concourt aussi au maintien des paysages. Or en Ile-de-France, il n'y a plus d'abattoirs, presque plus de coopératives agricoles : il faut aller dans les départements limitrophes. Cette absence d'infrastructures économiques pèse lourdement sur la pérennité de cette agriculture.

M. TISSIER – Pourrait-on avoir un bilan de l'action de la chambre d'agriculture, et des agriculteurs en général, en ce qui concerne les pièges à nitrate ? Sur ma commune, où nous avons conservé 230 hectares d'espaces agricoles, on voit peu de pièges à nitrates ou de fossés et de zones de rétention pour les eaux pluviales qui descendent du coteau vers la rivière chargées de produits chimiques.

M. JOUY – L'aide existe, mais elle est limitée et tout le monde ne l'utilise pas. La mesure que nous allons voter concernant la protection intégrée du blé correspond à environ 1 600 ou 1 700 hectares, alors qu'on cultive 40 000 hectares de blé dans les Yvelines. Si l'on veut voir des pièges à nitrates partout, ce n'est pas 100 000 euros qu'il faut donner, c'est beaucoup plus.

M. LE PRESIDENT – Il existe un réseau de surveillance de la qualité de l'eau qui permet de connaître la quantité de molécules chimiques présentes dans les eaux souterraines. Cette donnée devra figurer dans le rapport annuel du dispositif du Conseil général si la chambre d'agriculture en demande la poursuite. Nous aurons donc des résultats, que nous mettrons à votre disposition.

M. TETART – Ce que nous avons financé jusqu'à présent comme pièges à nitrates, ce sont surtout des cultures. L'évolution du paquet vert peut pousser à des pratiques d'assolement qui ne permettraient plus de recourir à ces cultures pièges à nitrates comme auparavant. Il y a donc aussi une question d'environnement général.

M. LE PRESIDENT – L'agriculture est vraiment un élément important de notre image, car les Yvelines ont 80 % d'espaces naturels. Comme le disait Didier Jouy, les agriculteurs, mêmes s'ils n'aiment pas cette expression, sont aussi les jardiniers de nos paysages.

M. FOND – Alors que, chaque jour, on annonce des suppressions d'emploi et des catastrophes économiques, l'agriculture française reste le premier poste à l'exportation et le plus gros créateur de richesses dans notre pays. C'est l'un des derniers secteurs dans lequel nous sommes compétitifs, avec l'agroalimentaire.

M. LE PRESIDENT – Notre collègue Olivier de La Faire, qui travaille dans l'agroalimentaire, serait le premier à applaudir ce propos.

M. MALLE – C'est bien la raison pour laquelle nous appelons votre attention sur la nécessité de privilégier l'aide aux jeunes agriculteurs. Didier Jouy dit que cette mesure ne portera que sur 1 600 hectares. A ce degré de marginalité, on peut s'interroger.

M. LE PRESIDENT – Une action n'est pas exclusive de l'autre. Nous répondons aux demandes faites par la chambre d'agriculture, y compris pour l'installation. Cela fait partie de notre dispositif d'aides.

M. JOUY – 1 600 hectares, cela paraît peu. Mais s'ils sont bien placés, à des endroits où les nitrates pourraient se diriger vers les captages, cela reste une mesure bénéfique.

M. MALLE – Mais 100 000 euros pour les jeunes agriculteurs, ce serait bien. Les aider, c'est former, conseiller, mais aussi apporter une aide financière.

M. LE PRESIDENT – Mais ce ne sont pas 100 000 euros que l'on retire d'un dispositif d'aide aux jeunes agriculteurs. Encore une fois, c'est tout à fait complémentaire.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec abstention de vote des élus du groupe des élus de gauche.

Convention avec l'université de Versailles-Saint-Quentin

MME ERVERA, *rapporteur* – Dans le cadre du programme de valorisation des espaces naturels adopté par délibération du 12 février 2009, il vous est proposé d'approuver une convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ayant pour objet l'étude des potentialités de valorisation innovantes de plusieurs espaces naturels départementaux par les étudiants de Master 2 « Tourisme et Environnement ». Les étudiants ont besoin de travailler sur des cas concrets. On leur propose de le faire sur le plateau des Alluets. L'université s'engage à établir le diagnostic, à identifier des actions de valorisation en particulier envers les jeunes adultes et les personnes en situation de handicap ainsi qu'à nous proposer une analyse de faisabilité et un chiffrage de certaines actions. L'étude se déroule sur sept mois ; son coût global est de 10 000 euros et le Département prendrait en charge 6000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – L'université a déjà travaillé avec la bergerie nationale et avec l'association du patrimoine de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets présidée par Michel Colin.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

ZAC de Carrières-sous-Poissy

M. JOUY, *rapporteur* – Dans le cadre d'Yvelines Seine, le Conseil général des Yvelines a choisi de poursuivre et d'accélérer son investissement sur un territoire stratégique pour le développement équilibré des Yvelines et la concrétisation du Grand Paris : l'axe Seine Paris - les Yvelines- Rouen - Le Havre.

Pour conjuguer étroitement environnement et opérations d'aménagement, tout projet d'aménagement doit prendre en compte le patrimoine naturel et paysager dans sa phase de conception. En cas d'atteinte à l'environnement, le projet donne lieu à des actions de compensation au titre du code de l'environnement. Ainsi, il vous est proposé, dans le cadre de ce rapport, d'autoriser la mise en œuvre de certaines mesures compensatoires du projet de ZAC Nouvelle Centralité à Carrières-sous-Poissy, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAMSA, sur le périmètre du Parc du Peuple de l'herbe dont vous avez validé l'avant-projet le 3 février 2012.

Dans le cadre des procédures réglementaires, l'EPAMSA a réalisé une étude d'impact qui a conduit à la réalisation d'un dossier de demande de dérogation pour les espèces protégées subissant un impact par le projet. Ce projet prévoit en effet la destruction de friches et prairies sèches favorables à plusieurs espèces d'insectes remarquables et/ou protégées en Ile-de-France ainsi qu'à un cortège avifaunistique diversifié.

Aussi, afin de finaliser sa demande de dérogation auprès du conseil national de protection de la nature, l'EPAMSA sollicite l'accord de principe du Conseil général pour réaliser en maîtrise d'ouvrage propre dès 2014 la transplantation sur le Parc du Peuple de l'Herbe d'une station d'espèce végétale protégée, la drave des murailles, présente sur le périmètre de la ZAC Nouvelle Centralité ; financer à partir de 2015 et jusqu'en 2024 des actions de gestion qui concerneraient des milieux naturels similaires à ceux détruits par le projet de ZAC Nouvelle Centralité pour un montant global estimé à environ 460 000 euros HT, dont environ 360 000 euros HT sur la période 2015-2019. Le budget prévisionnel du plan de gestion du parc étant estimé en première approche à environ 460 000 euros HT par an, cette intervention de l'EPAMSA financerait près de 15% de ce plan de gestion sur la période 2015-2019.

La communauté d'agglomération des deux rives de Seine et la Ville se sont engagés par courrier du 19 mars 2012 à prendre en charge la gestion du Parc à hauteur de 300 000 euros HT par an et le plan de gestion du Parc vous sera soumis ultérieurement.

En cas d'accord favorable du CNPN sur le dossier de demande de dérogation pour les espèces protégées qui sera prochainement déposé par l'EPAMSA, une convention relative à la mise en œuvre de ces compensations vous sera ultérieurement soumise.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme, même si cela fait beaucoup d'argent pour la drave des murailles.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

ADIL 78

M. GOURDON, *rapporteur* – L'Agence Départementale d'Information sur le Logement, l'ADIL 78, apporte un conseil neutre et gratuit sur le logement pour les particuliers et les collectivités. Il vous est proposé d'approuver la convention triennale 2012-2014 définissant les missions de l'agence et les perspectives de travail avec le Département, et d'approuver la subvention de fonctionnement de 151 000 euros au titre de l'année 2012.

En 2012, L'Agence va réaliser pour la première fois, 3 guides à destination des particuliers: «Se loger dans les Yvelines », un état des lieux du marché locatif et présentation des informations juridiques liées aux rapports locatifs ; « Etre copropriétaire dans les Yvelines », guide des bonnes pratiques pour la gestion des copropriétés et à l'usage de syndicats de copropriété; « Acheter dans les Yvelines », en direction des primo-accédants.

Une étude sera réalisée en partenariat avec les ADIL du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis sur la primo-accession dans les territoires à enjeux du Grand Paris où a été acté un Contrat de Développement Territorial.

En outre, l'Agence va développer, à l'attention des élus et des techniciens, des formations en adéquation avec les besoins des territoires. Afin de renforcer le partenariat existant, l'ADIL 78 et le Conseil général vont élaborer, conjointement avec l'Etat, le portrait du logement 2012 des Yvelines. Ce document dressera les grandes données de cadrage et analysera les dynamiques sur le territoire yvelinois. Par ailleurs, comme l'année précédente, l'ADIL 78 organisera un deuxième colloque, au cours du second semestre 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – L'ADIL tient quinze permanences dans les Yvelines, dont le territoire est donc bien couvert. Je saisis l'occasion pour demander à Philippe Tautou, président de l'ADIL, de remercier Caroline Bayiga, sa directrice, qui effectue un travail remarquable avec une équipe très motivée et renouvelée. Les autres ADIL la trouvent d'ailleurs exemplaire.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pact Yvelines

M. LOISON, *rapporteur* – Le Conseil général met en œuvre une politique d'amélioration de l'habitat, via PACT Yvelines qui accompagne gratuitement les propriétaires dans leur projet. Il s'agit d'améliorer le confort des logements, notamment par la résorption de l'habitat insalubre, de favoriser l'adaptation de l'habitat aux besoins et aux usages, d'accompagner les plus démunis dans

l'accès ou le maintien au logement, de contribuer au maintien et au développement d'une offre d'habitat à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat.

Le service d'accompagnement gratuit a suivi, en 2011, 389 dossiers, notamment pour monter des demandes de subventions. S'agissant de l'aide à l'investissement, en 2011 les personnes âgées handicapées ont représenté 36 % des bénéficiaires.

Il est proposé d'attribuer au Pact Yvelines une subvention de fonctionnement de 178 000 euros comme en 2011 et une subvention de 458 280 euros pour l'aide à l'investissement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

On peut cependant avoir un regret : le budget alloué n'est pas entièrement consommé.

M. LE PRESIDENT – Est-ce dû à un manque de communication ou à la trop grande complexité des dossiers ?

M. LOISON – Il y a des difficultés et des lenteurs dans le montage des dossiers.

M. LE PRESIDENT – Ils sont effectivement d'une extrême complexité.

M. GOURDON – Le délai d'instruction des dossiers, qui est long, peut décourager.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai. Quand les gens prennent la décision de faire des travaux d'adaptation, c'est dans une certaine urgence.

M. LOISON – Les deux défauts que vous avez évoqués sont présents. Il y a aussi un manque d'information. Si elle n'est pas relayée dans les communes, les particuliers ne connaissent pas le Pact Yvelines. Et par ailleurs, le montage des dossiers prend du temps.

M. LE PRESIDENT – Il faudrait peut-être faire passer ce message.

M. LOISON – Par exemple, dans ma commune, il y a peu de difficultés car le CCAS relaie très bien l'information. Ce n'est peut-être pas le cas partout.

M. LE PRESIDENT – C'est donc aux maires ici présents qu'il faut demander de faire diffuser l'information et d'accélérer le montage des dossiers.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Droits de chasse dans les forêts départementales

M. JOUY, *rapporteur* – Les territoires de chasse départementaux concernent, pour la saison 2012-2013, 33 lots représentant environ 1 815 hectares, à comparer avec les 2 750 hectares d'espaces naturels acquis par le Département.

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre deux nouvelles attributions et une résiliation de contrat de chasse, le coût des loyers, de la taxe à l'hectare et des bracelets ainsi que l'organisation de battues. Enfin une adaptation de la procédure concernant les conditions de la chasse vous est également proposée afin d'optimiser la gestion de cette activité.

Le détail des attributions figure dans le rapport présenté par le Président du Conseil général. La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose le vote de l’amendement suivant : dans le tableau de l’annexe 1, au lot n° 19, il faut remplacer le nom de M. Le Coq par celui du bénéficiaire réel, M. Marceillac, représentant l’association Chasse Nature du Galicet.

L’amendement du délibéré est adopté à l’unanimité.

La délibération ainsi amendée, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

Insertion des bénéficiaires du RSA

M. FOND, *rapporteur* – Le rapport dont vous disposez est très complet et j’essaierai d’en dégager les grandes lignes. En décembre 2011, les Yvelines comptaient 21 800 bénéficiaires du RSA, ce qui est un chiffre stable après une forte augmentation en 2010. Le montant des allocations versées est de 90 400 000 euros, soit une hausse de 4,5 %, dans laquelle figure une réévaluation de 1,5 % de l’allocation. Le flux mensuel est d’environ 600 entrants et 600 sortants dans le dispositif, ce qui explique la stabilité.

Le plan départemental d’insertion, qui vous est soumis, s’élève à 8 500 000 euros, dont 2 500 000 euros au titre des contrats aidés. Le reste finance un certain nombre d’actions d’accompagnement socioprofessionnel par les espaces d’insertion, les PLIE et quelques collectivités ; des actions de mise en situation professionnelle, par les chantiers d’insertion, les associations intermédiaires et entreprises d’insertion ; des actions d’accompagnement à la création d’entreprise.

Ce PDI est un peu particulier car nous sommes en train d’élaborer le pacte territorial d’insertion, qui vous sera soumis fin 2012. Ce document, plus global, précisera non seulement les objectifs mais les partenaires de cette démarche d’insertion, au premier rang desquels la CAF et Pôle Emploi.

Le PDI répond aux priorités que nous avons fixées pour 2011 : d’abord évaluer la situation des bénéficiaires du RSA dans le cadre d’un bilan social et professionnel afin de les orienter vers un parcours d’insertion adapté ; accompagner ce parcours et développer l’accès à l’emploi et la création d’entreprise, l’objectif primordial étant le retour à l’emploi. Par ailleurs, nous poursuivons le développement de mécanismes d’évaluation de chaque dispositif et nous essayons de croiser ces évaluations avec celle des autres opérateurs pour vérifier, si l’on veut bien excuser cette expression caricaturale, que « nous en avons pour notre argent » : pour que chaque euro d’argent public porte ses fruits, les dispositifs doivent être bien adaptés.

Le PDI reprend donc trois têtes de chapitre : le diagnostic de situation et d’orientation des bénéficiaires du RSA ; l’accompagnement du parcours d’insertion une fois que les bénéficiaires ont été orientés ; le retour vers l’emploi ou la création d’entreprises.

S’agissant du diagnostic, nous voulons assurer un accueil et une orientation de qualité. Nous avons trois types d’orientation en fonction de critères que nous avons fixés avec Pôle Emploi. Les « travailleurs pauvres » qui ont un revenu entre 200 et 500 euros sont orientés directement vers Pôle emploi ; les plus de 40 ans sans revenu d’activité sont orientés vers l’action sociale pour une évaluation sociale et de santé. Entre les deux, nous avons des ateliers collectifs, c’est-à-dire des diagnostics d’orientation animés par le Département et Pôle Emploi. Ce dernier fait de nouvelles propositions et nous serons peut-être amenés à revoir, dans le PDI, le rôle respectif de nos services et de Pôle emploi.

Nous essayons également d’améliorer les délais de paiement. L’instruction des paiements est réalisée à 80 % par la CAF, le reste relevant essentiellement du Conseil général. Des délais plus courts permettent de proposer une orientation plus rapidement. Le partenariat instauré dans les ateliers collectifs est bon, mais le taux d’absentéisme des bénéficiaires de Pôle Emploi est assez élevé. Il faut essayer de corriger cela. De même, nous allons travailler avec Pôle Emploi sur la mesure du niveau d’employabilité. Plus des deux tiers des bénéficiaires ont cette orientation. Il faut atteindre de 80 % à 100%. Des associations ou entreprises nous aident à mesurer cette employabilité. Pour consolider les parcours d’insertion, au dernier trimestre 2011, on a mis en place à titre

expérimental une prestation de pré-employabilité, avec un entretien de 45 minutes. Nous souhaitons passer, en 2012, à 2 000 prestations de ce type.

S'agissant en second lieu de l'accompagnement du parcours d'insertion, le Département s'emploie à lever l'ensemble des freins à l'emploi : isolement, précarité, problèmes de santé et autres difficultés liées à la grande exclusion. Pour assurer l'accompagnement social et de santé, nous avons passé convention avec six CCAS ; 870 bénéficiaires du RSA y ont eu recours et 70 % d'entre eux ont signé un contrat d'insertion. L'objectif pour 2012 est d'atteindre 80 %. Sept prestataires ont été retenus pour assurer l'accompagnement en tant que référent unique, de 1300 bénéficiaires du RSA. Pour 2012, il est fixé à ces référents un objectif de contractualisation de 100 %. Pour ce qui est de l'accompagnement santé, 294 prescriptions ont été faites en 2011. Suite à une évaluation positive du dispositif existant, il a été décidé de lancer un marché similaire en 2012.

L'accompagnement professionnel donne lieu à plusieurs dispositifs : c'est que la situation des bénéficiaires du RSA est très variable. En 2011, le Département a reconduit les subventions aux trois associations porteuses de cinq espaces d'insertion, pour un montant total de 924 790 euros pour 450 bénéficiaires du RSA. En 2012 nous souhaitons évaluer ces prestations et les renforcer. Le PDI cofinance également trois actions locales portées par deux partenaires associatifs et une intercommunalité. En 2011, 463 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés avec un taux de sortie vers l'emploi ou la formation de 56 %. Ces actions vont être reconduites. Le Département a aussi signé deux conventions pluriannuelles fin 2010 avec les deux plans locaux d'insertion par l'économie des Yvelines, pour accompagner 200 personnes sur 12 à 18 mois. En 2011, 138 personnes ont été accompagnées et l'action se poursuit. La mise en situation professionnelle est réalisée notamment par les 14 chantiers d'insertion qui, en 2011, ont accompagné 319 personnes dont 268 bénéficiaires du RSA. Pour 2012, nous procéderons à une évaluation pour fixer des objectifs précis de sortie dynamique de ces dispositifs. En 2011, 249 bénéficiaires du RSA ont également été accompagnés par des associations intermédiaires, avec un taux de retour à l'emploi ou en formation de 50 % sur la période 2009-2011. En 2012, nous signerons avec ces associations une nouvelle convention triennale pourvue d'un volet évaluation. 19 entreprises d'insertion implantées dans les Yvelines offrent 170 postes. Elles sont très dynamiques et bien réparties et nous souhaitons les soutenir.

Enfin, le troisième chapitre porte sur le développement de l'accès à l'emploi et à la création d'entreprise. Le dispositif des bourses d'insertion professionnelle, concurrencé par d'autres dispositifs d'Etat, est en recul et il faut évaluer l'opportunité de le maintenir ou le redéfinir. D'autre part, des actions collectives en partenariat avec Pôle Emploi et les opérateurs de la formation professionnelle continueront d'être menées. Le Département poursuit un effort très important de mise en œuvre du contrat unique d'insertion, puisque les possibilités seront doublées en 2012, avec 400 contrats initiative emploi pour le secteur marchand et 800 contrats d'accompagnement vers l'emploi pour le secteur non marchand.

M. LE PRESIDENT – C'est là un engagement que j'avais pris.

M. FOND – Cet engagement est tenu, grâce aux contacts avec la Poste, la RATP, la SNCF ou la fédération yvelinoise des travaux publics et une information et un suivi pour les associations et les collectivités territoriales. La politique en ce domaine est extrêmement volontariste. Ainsi en 2012, nous proposerons un partenariat aux associations qui perçoivent plus de 23 000 euros de subventions du Département. Au total, une centaine de structures seront contactées pour s'inscrire dans ce dispositif de contrats aidés.

Le Département agit également en tant qu'employeur, en maintenant à cent le nombre de postes d'agents polyvalents des collèges pour les bénéficiaires du RSA et en ouvrant 75 postes dans les autres services. Nous inscrivons également des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés que nous lançons. En 2011, dans le cadre de quatre marchés, on a ainsi pu proposer 1 000 heures

d'insertion. En 2012, ces clauses figureront dans 14 nouveaux marchés. D'autre part, grâce au fonds local emploi-solidarité des Yvelines, 198 salariés ont été accompagnés en 2011.

Enfin, nous agissons pour identifier et développer des filières métier propices à la qualification et à l'emploi durable. Ainsi, nous finançons les plates-formes de modernisation d'aide à la personne. Déjà plus de 30 bénéficiaires du RSA ont été formés et ont trouvé un emploi dans ce secteur. La nouvelle convention en cours de finalisation prévoit un doublement du financement et une évaluation. A moyen terme, les établissements pour personnes âgées qui ouvrent pourraient recruter 25 % de leur personnel parmi les bénéficiaires du RSA, ce qui pourrait correspondre à cent postes sur la période 2012-2014 et 50 sur 2015-2018. On voit par là que nous voulons faire de l'insertion non une politique séparée, mais une politique bien insérée dans l'ensemble des politiques du Département, qu'il s'agisse des collèges ou des personnes âgées. D'autres domaines peuvent faire l'objet de ce travail d'identification des besoins puis d'orientation des bénéficiaires du RSA qui correspondent aux critères retenus, avec formation et accompagnement des entreprises : celui de la sécurité ; du transport et de la logistique grâce à un partenariat très actif avec la RATP et la SNCF ; la filière verte avec l'éco-construction et la mise en valeur des espaces naturels ; le bâtiment et les travaux publics.

Enfin, des dispositifs innovants favorisent la création d'entreprises par des bénéficiaires du RSA. Yvelines Actives leur permet d'accéder au crédit dans de bonnes conditions. Une délibération va vous être proposée de partenariat avec la chambre des métiers pour des créations dans le secteur de l'artisanat. Déjà 600 bénéficiaires du RSA ont obtenu le statut d'auto-entrepreneur.

M. LE PRESIDENT – Il faut qu'ils soient très accompagnés.

M. FOND – Oui, et il y aura des échecs : aucun dispositif ne garantit le succès. En tout cas, le Département est très actif pour moderniser ces dispositifs, la remise en cause est acceptée par les maillons de la chaîne ainsi que par les structures partenaires et l'action est évaluée en permanence. Le PDI 2012 est en cours. Mais nous aurons un nouveau débat en fin d'année et des actions nouvelles viendront s'ajouter au PDI en cours d'élaboration.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – On a vu que ce domaine, extrêmement complexe, donne lieu à un travail extraordinaire des services du Département. Avec 21 800 bénéficiaires du RSA, on atteint le double du nombre de bénéficiaires de l'APA, qui sont 12 000. La bonne nouvelle, si l'on peut dire, est que ce chiffre a été stabilisé – on verra ce qu'il en est cette année. Surtout, il faut que l'emploi soit permanent, c'est là la grosse difficulté : sans un accompagnement très fort, quelles que soient nos orientations, il y a trop d'échecs. La prise en charge est souvent limitée à six mois, et ensuite, des personnes qui ont été longtemps hors de la sphère du travail ont du mal à retrouver un emploi. Je remercie en tout cas Pierre Fond et les services qui travaillent dans ce domaine.

MME ERVERA – Il se crée de plus en plus d'entreprises dans le Département pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Il vient ainsi de s'en créer une à Conflans-Sainte-Honorine. Le budget comporte-t-il, à côté des aides aux associations et aux partenaires, une enveloppe consacrée à des appels à projets pour ce type d'entreprise ?

M. FOND – C'est le cas. Mais nous avons aussi un dispositif d'évaluation de ces outils de formation car nous voulons que leurs actions soient très concrètes. En même temps, nous avons un dispositif précis de suivi par le bénéficiaire des engagements qu'il a pris. Je suis convaincu que la très grande majorité de ces bénéficiaires sont des victimes de leur situation. Mais, comme c'est le cas pour

l'APA, il peut y avoir des comportements de fraudes avérés, ou des oublis de déclarations de ressources etc... Nous voulons utiliser au mieux l'argent public : la fraude doit donc être sanctionnée devant les tribunaux et en tant que vice-président, je procède régulièrement à des dépôts de plaintes et à des informations auprès du procureur. Nous voulons aussi une information précise sur les versements indus. Mais pour autant, évitons les fantasmes sur des gens qui chercheraient à dissimuler systématiquement : c'est faux.

Un autre problème à régler est celui des délais. Nous allons faire des propositions dans le cadre du PDI, car il faut que le dispositif soit réactif. Entre le moment où quelqu'un instruit un dossier auprès de la CAF, où celle-ci fait un versement, et celui où on lui fait une proposition après orientation, il se passe parfois trop de temps. La chaîne mise en place est efficace ; il faut maintenant réduire les délais entre les différentes étapes. Nous allons donc proposer de mettre en place des outils de mesure de ces délais et de mieux définir le partenariat entre la CAF, Pôleemploi et le Conseil général.

MME ERVERA – La priorité du Conseil général est bien le retour à l'emploi, pas la surveillance.

M. LE PRESIDENT – Bien entendu. Encore faut-il que le retour à l'emploi soit pérenne, et c'est là la difficulté.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Structures d'insertion par l'activité économique

M. LEVEL, *rapporteur* – Dans le cadre du dispositif départemental d'aide aux structures de l'insertion par l'activité économique au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, il vous est proposé d'adopter les termes de renouvellement du conventionnement triennal avec neuf associations intermédiaires et d'associer une nouvelle association, l'AFPI, à ce partenariat.

La convention 2009-2011 est arrivée à son terme. 788 bénéficiaires du RSA/RMI ont été accueillis dans les associations intermédiaires, soit près de 300 par an – sauf l'année de la mise en œuvre du RSA où on a eu des difficultés pour identifier ce nouveau public – avec un taux de sortie dynamique par accès à l'emploi durable ou progression dans le parcours d'insertion vers l'emploi de 50%. Ces associations intermédiaires ont perçu en moyenne 120 000 euros de subventions par an ; des documents ont été réalisés à destination des travailleurs sociaux pour permettre la bonne orientation du public ou faciliter la mise en œuvre du partenariat local. Les structures ont appris à mieux identifier les bénéficiaires.

Pour la période 2012-2014, il vous est proposé de renouveler le partenariat avec les associations intermédiaires dans le cadre d'une convention simplifiant l'instruction des subventions, dont le projet fait l'objet principal de ce rapport.

Quant à l'Association pour la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi, l'AFPI, c'est une association intermédiaire créée en 2004 pour lier insertion professionnelle et prévention spécialisée. En 2011, l'AFPI a accompagné 25 bénéficiaires du RSA, sur un total de 269 personnes entrées dans la structure. Au terme du parcours d'insertion, trois bénéficiaires du RSA ont eu accès à un contrat à durée indéterminée, sept à un contrat à durée déterminée d'au moins six mois, trois autres sont entrés en formation, portant à plus de 50% le taux de réinsertion durable. Il est proposé que lui soit attribuée une subvention sur la base du nombre de bénéficiaires du RSA entrés en accompagnement, à raison de 250 euros par entrée, tenant ainsi compte d'une durée moyenne de parcours d'insertion inférieure à la durée moyenne des autres associations intermédiaires yvelinoises, soit 6 mois contre 9 à 15 mois.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Gestion des indus du RSA

M. LE PRESIDENT – La gestion des indus concerne exclusivement les personnes de bonne foi, non celles qui auraient fait volontairement de fausses déclarations.

M. FOND, *rapporteur* – Il vous est proposé, pour simplifier la gestion de RSA, plusieurs mesures. La première est de renouveler pour trois ans, en l'adaptant, la convention avec la MSA pour la gestion de certains bénéficiaires. La deuxième est de proroger pour six mois la convention avec la CAF. Mais il y aura peut-être d'autres éléments à inclure dans le partenariat avec la CAF, s'agissant de l'échange d'information et du volet informatique.

Le troisième sujet, d'ailleurs classique, est celui de la gestion des indus. Comme l'a dit le Président, il ne s'agit pas ici des fraudeurs avérés, pour lesquels il y a le tribunal. Il s'agit ici de personnes qui, en raison de l'automatisme des calculs, perçoivent des indus. Actuellement, on ne les récupère pas en-dessous de 77 euros, car cela n'en vaut pas la peine. Mais en réalité, ce seuil est bien trop bas : on mobilise ainsi énormément de temps pour essayer – souvent sans succès – de récupérer des sommes qui n'ont rien à voir avec le coût pour les services et le Trésor public. Déjà grâce à l'évolution des procédures, on a réduit considérablement le niveau des indus en trois ans. Il y en avait 2103 en 2009 et seulement 871 en 2011, pour un montant passé de 1 900 000 euros à 1 226 000 euros. L'effort doit se poursuivre. Mais beaucoup de ces indus portent sur des sommes inférieures à 500 euros : 320 sur 871 en 2011 ; c'est le tiers du nombre d'indus pour 85 000 euros sur un total de 1 226 000 euros, soit 7 %. La bonne gestion et l'utilisation réaliste de nos moyens conduit à placer le seuil de récupération à 500 euros.

M. LE PRESIDENT – C'est ce que font déjà beaucoup de départements.

M. FOND – 24 départements ont un seuil supérieur, qui est pour certains de 900 euros. Je signe les lettres de demandes de remboursement de ces quelques centaines d'euros. Il s'agit de personnes dont les ressources évoluent un peu. Mais en raison du retard dans la notification de ces évolutions, elles ont un trop perçu. En réalité, si, avec la CAF, nous avions des délais plus courts, ces indus se réduiraient d'eux-mêmes. Il faut bien voir qu'on en demande le reversement à des gens qui sont bénéficiaires du RSA. En raison de leur niveau de ressources, la récupération est presque impossible. Tout le travail administratif, les envois de courrier qu'on y consacre, est finalement vain.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats avec des collectivités locales

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder un contrat social de territoire à Chanteloup-les-Vignes, avec trois axes : la mobilisation pour l'emploi des jeunes et des publics prioritaires, la prévention en direction des adolescents, le renouvellement urbain. La participation du Département pour 2012 serait de 222 229 euros, soit 34,2 % du coût global des actions. Il est d'autre part proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le contrat d'objectifs et de moyens de Plaisir. Enfin, il est proposé de supprimer deux actions en faveur de la jeunesse dans le contrat d'objectifs et de moyens de la communauté de communes du Vexin Seine, cette compétence n'ayant pas été totalement transférée à la communauté.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds Solidarité Logement

M. FOURNIER, *rapporteur* – Le budget du FSL, instrument d'accès au logement pour les Yvelinois, est voté dans le budget primitif. Il vous est proposé d'approuver son compte administratif pour 2011. Pour cette année, l'augmentation des aides individuelles est surtout due à une forte hausse des garanties individuelles de loyers, tandis que celle des aides au logement était plus modérée et que les aides à l'énergie étaient stables. Les aides aux associations ont également augmenté.

Pour 2012, nous avons voté au budget primitif une augmentation de 3,8 % de notre subvention au FSL. La CAF augmente aussi sa participation, mais le budget global du FSL apparaît en baisse, car on diminue le fonds de roulement qui était important. Certaines modifications vont avoir lieu : les demandes étant moins fortes en raison d'un hiver plus clément, on a prévu une moindre dépense pour les aides à l'énergie. Nous allons aussi mieux examiner les partenariats possibles localement pour répondre aux demandes d'aides en mobilier et en équipement, qui ne sont pas un objet central pour le FLS. Les aides aux associations sont reconduites, la baisse apparente de ce poste étant due au fait qu'en 2011 l'accompagnement social lié au logement avait été élevé pour honorer des factures de 2010.

Enfin, en 2012, nous prorogerons d'un an les conventions triennales d'ASSL pour terminer l'évaluation de ce dispositif. Sur cette base nous verrons s'il faut vous proposer une modification. De même, une évaluation des aides individuelles est en cours pour envisager, avec tous les partenaires, une réforme du règlement départemental d'ici la fin de l'année.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Notre politique d'aide au logement des plus démunis doit être exemplaire. S'il le faut, ce budget augmentera, car le logement stable est essentiel pour l'emploi et la réinsertion.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions d'action sociale

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler des subventions de fonctionnement, pour un total de 59 000 euros, à des structures avec lesquelles le partenariat est bien établi. Il s'agit du CCAS des Mureaux qui aide des personnes fragiles à réhabiliter elles-mêmes leur habitat et de l'association pour l'amélioration des conditions de vie dans la cité de La Noé à Chanteloup-les-Vignes.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Durée de prise en charge de l'APA

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Il importe, comme l'a dit Pierre Fond, d'être attentif au temps de travail consacré par l'administration au traitement des dossiers, dont on sait qu'ils sont de plus en plus nombreux. C'est le cas pour l'APA, qui est versée aux personnes directement ou qui est versée à l'établissement où elles résident, un troisième cas étant celui du placement au titre de l'aide sociale. Il vous est proposé de porter à cinq ans renouvelable au lieu de trois ans la durée d'attribution de l'APA à domicile, le dossier étant révisable à tout moment, à dix ans renouvelable au lieu de trois

ans la durée d'attribution de l'APA en établissement et à dix ans renouvelable au lieu de cinq ans l'aide sociale à l'hébergement. Cette modification prendrait effet au 1^{er} septembre.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce sont des dossiers compliqués à remplir et à refaire. C'est donc une sage décision.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Demande d'habilitation individuelle à l'aide sociale

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Les services ont découvert que les frais d'hébergement pour le séjour d'une personne dans la résidence Debenedetti à Sartrouville ont été acquittés par erreur par le Conseil général depuis 2008. Pour régulariser la situation, il est proposé de donner à l'établissement une habilitation pour une place, de conserver le tarif payé de 2008 à 2010, de payer le tarif de 2011 et d'accepter celui de 2012 qui est de 27,30 euros par jour, soit un total de 14 996 euros à régler.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Beaucoup de personnes qui bénéficient du RSA peuvent se tourner vers des métiers à qualification moyenne. Mais dans ce domaine, il faut être prudent. On a évoqué le cas de ceux qui deviennent auto-entrepreneurs. La fédération française du bâtiment lutte contre cette concurrence «déloyale» de gens qui n'ont pas forcément de qualification. Cette délibération vous propose un partenariat avec la chambre des métiers dont le président, ancien chauffeur de taxi, est très actif. Dans un premier temps, il vous est proposé d'accompagner des bénéficiaires du RSA qui créeraient ou reprendraient une structure de réinsertion. Il en existe dans beaucoup de domaines, et par exemple, pour la filière bois que nous évoquions, il y en a une au camp des Mortemets. Nous cofinancerions donc à hauteur de 15000 euros, soit 40 % du coût, une action de formation. En Commission, nous avons pensé qu'il faudrait sans doute aller plus loin car il y a là une niche importante pour la réinsertion. Nous pourrions donc agir avec les collectivités et avec de nombreuses petites entreprises, restaurateurs, boulangers, qui ont besoin de main d'œuvre.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La chambre des métiers représente 250 métiers artisanaux : il y a donc matière à création d'emplois.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – C'est la dernière fois que cette délibération relative à la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les communes défavorisées vous est présentée sous cette forme, car des modifications importantes ont eu lieu. Cette fois déjà, disparaissent des bénéficiaires les communes dites concernées, qui avaient un certain nombre de

salariés d'une entreprise parmi leurs habitants. Cette dotation est consolidée dans leur garantie individuelle de ressources. Disparaît également la répartition interdépartementale. Le montant à répartir pour l'exercice 2011 se monte à 22 926 876 euros, pour les communes défavorisées, en application des mêmes critères que l'an dernier. Le premier est le potentiel fiscal, le second un taux de bénéficiaires de l'APL supérieur à 10 % et un potentiel fiscal par habitant inférieur de plus de 5 % à la moyenne nationale, le troisième un taux de logement au sens de la loi SRU supérieur à 60 %. Vous aviez souhaité, monsieur le Président, qu'une commission réfléchisse à l'évolution de ces critères. Nous nous sommes cependant heurtés à un obstacle technique qui est que la définition du potentiel financier vient de changer de façon importante. Or nous n'en avons pas encore connaissance pour les communes des Yvelines. Lorsque nous les aurons, la commission pourra vraiment travailler et faire des simulations.

Pour l'heure, il est proposé d'aménager le second critère d'éligibilité : pour les communes ayant un taux de bénéficiaires d'APL supérieur à 10 %, leur potentiel financier est comparé à la moyenne nationale de la strate démographique majorée de 10 % et non plus de 5%. Quatre nouvelles communes sont dès lors éligibles : Limay, Les Clayes-Sous-Bois, Rosny-sur-Seine et Gargenville et une le demeure : Les Mureaux. D'autre part, nous avions un plancher et nous vous proposons de définir aussi un plafond, ce qui crée un « tunnel » ; ce plafond est généreux puisque c'est plus 50 % de la dotation perçue l'an dernier. Nous avons en effet l'intention, dans les réflexions en cours, de créer un tel tunnel. Dans ces conditions, 42 communes « défavorisées » seraient éligibles cette année.

Je précise que, théoriquement, et sauf coup de rabot, le montant de 22 409 122 euros est bloqué et la commission pourra donc travailler sur un chiffre réel à l'automne prochain. Si elle avance bien, nous pourrons présenter en décembre une délibération permettant aux communes de savoir ce qu'elles percevront avant même de préparer leur budget.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BARTH – Nous voterons cette délibération. Dans cette période charnière, nous nous félicitons de ce que le travail en commission ait permis d'améliorer grandement le système et de prévoir des pistes d'évolution ultérieures.

M. LE PRÉSIDENT – Je remercie le groupe de travail, qui sera à l'œuvre dès la rentrée.

M. SAINT-AMAUX – Si l'on souligne ce qui ne va pas, il faut aussi dire ce qui va bien. C'est le cas : au-delà de Limay, la liste des bénéficiaires est plus représentative de ceux qui sont favorisés ou défavorisés dans les Yvelines. Je comprends bien que l'on ne peut tout améliorer d'un coup et je prends acte avec satisfaction de la poursuite des travaux.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Ce qui sera une vraie nouveauté, c'est de pouvoir indiquer aux maires de combien ils pourront disposer au moment où ils élaborent leur budget.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Médecine préventive

M. BARTH, *rapporteur* – Notre convention avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Ile-de-France pour le suivi médical des agents du Département expire le 30 juin 2012. L'arrivée des agents techniques de l'Education Nationale et des agents de la DDE porte l'effectif des agents à prendre en compte par la médecine professionnelle à 4 400 agents au 1^{er} janvier 2012. En application des nouvelles dispositions réglementaires, le service de médecine professionnelle s'engage à assurer, au niveau individuel, les visites médicales d'embauche, de titularisation et

annuelles systématiques, les examens spéciaux pour les agents exposés à des risques, les vaccinations obligatoires ; à intervenir de façon plus générale et à titre de conseil, pour l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à l'évolution des techniques, ainsi que pour toute action de prévention visant à réduire les risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle. D'autre part, le CIG a actualisé son tarif à 61 euros au lieu de 56 euros en 2011. Il vous est proposé de passer avec lui une nouvelle convention sur ces bases pour une durée de trois ans.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Organisation des services départementaux

M. RICHARD, *rapporteur* – L'objectif principal du rapport est le renforcement en nombre et en qualité de nos ressources humaines : renforcer la clarté et la cohérence de notre organisation ; poursuivre le développement de la transversalité ; regrouper les directions et services pour traduire la segmentation du projet départemental dans son organisation. Pour cela, il est proposé de créer sept emplois dont trois de directeurs généraux adjoints et d'optimiser les moyens adaptés aux besoins de la collectivité par 28 transformations d'emploi. Le coût estimé pour l'exercice en cours est de 350 000 euros, soit, en année pleine, 850 000 euros.

Le 25 novembre dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, le Président réaffirmait son ambition de poursuivre l'engagement qui est le nôtre, dans des projets d'envergure pour des Yvelines attractives, dans un contexte de crise. Au-delà de cet enjeu, notre action s'articule autour de deux projets majeurs : le développement du Grand Paris et la réforme territoriale.

Pour y parvenir, notre collectivité doit repenser ses modes de fonctionnement et d'organisation des services. Une première étape a été engagée, dès le début de l'année 2012, avec la création d'une nouvelle direction générale adjointe en charge de la performance.

Une seconde étape de plus grande ampleur s'impose. Elle consiste à regrouper les directions et services au sein de trois directions générales adjointes correspondant globalement aux quatre missions qui structurent le projet départemental et, plus particulièrement, à la segmentation nouvelle de notre budget. Il s'agit des DGA suivantes : une DGA Aménagement du territoire en charge de la mission A « s'engager pour un département attractif et équilibré » ; une DGA Service à la population correspondant aux missions B « agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles » et C « mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité » ; une DGA Ressources pour la mission D « optimiser les moyens et favoriser la performance de l'Institution ». Les directions actuelles sont rattachées à ces différentes DGA.

Cette nouvelle organisation a été présentée le 28 juin 2012 aux membres du comité technique paritaire. Dans le même temps, sa mise en place s'accompagne d'un renforcement de moyens volontairement limité en termes d'emplois. Considérant les postes de DGA créés dans le passé dont un seul est pourvu aujourd'hui, il convient de créer trois nouveaux emplois de DGA : un poste de DGA Service à la population, - un poste de DGA Ressources, un poste de DGA Grands Projets. En complément, il est soumis à votre approbation la création d'un emploi de directeur des affaires juridiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la segmentation stratégique des politiques publiques, il est proposé de mettre en place des instruments de mesure – organisés autour du triptyque « objectifs, moyens, résultats » – en créant deux nouveaux emplois auprès de chacune des DGA de mission : un poste de chargé de mission « évaluation des politiques » ; un poste de chargé de mission « grands projets ». Enfin il est nécessaire de renforcer les services départementaux de compétences spécifiques en matière de conduite de projet, avec la création d'un poste de chargé d'opération.

Par ailleurs, est soumise à votre approbation la transformation de vingt-huit emplois pour tenir compte des mouvements de personnels réalisés ou attendus. Au-delà des créations et transformations d'emplois ci-dessus énumérées, il convient de procéder à la requalification de treize emplois de la filière culturelle, suite au décret du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, lequel résulte de la fusion des deux anciens cadres d'emplois de la catégorie B, les assistants et les assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Cette mesure prend effet à la date de la délibération.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – En prenant mes fonctions, je savais que le Département était sous-administré par rapport à ses voisins de région parisienne, en particulier en ce qui concerne les DGA. Avec la directrice générale, j'ai souhaité en étoffer sensiblement le nombre, dans les grands services. Ne parlons pas des Hauts-de-Seine qui, pour une population comparable à la nôtre, ont dix DGA...

M. DELIGNE – C'est pour gérer les relations entre élus ! (*Rires*)

M. LE PRESIDENT – Je vois que vous avez lu un ouvrage récemment paru. Un département dont nous sommes très proches, l'Essonne, a six DGA. C'est le cas aussi du Val-de-Marne. La Seine-Saint-Denis en a cinq, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne en ont quatre. Nous avons deux DGA, mais ils faisaient office de directeurs : Armelle Leroux aux Finances et Michel Salem Sermanet au développement. Un poste a été pourvu, celui du directeur de l'innovation et des politiques, qui était rattaché au cabinet et devient DGA. Avec ce poste de cabinet et les deux postes qui existaient déjà, les créations sont limitées.

Quant au directeur des affaires juridiques, il était tout à fait anormal qu'un département de notre taille n'en ait pas. D'ailleurs, les candidats que nous commençons à recevoir sont stupéfaits en découvrant qu'il s'agit de créer un service, non de prendre une succession. Je suis très attaché à la transversalité et cela permettra à toutes les directions de travailler ensemble aux projets qui nous tiennent à cœur, à commencer par le projet Yvelines Seine.

J'ai fait la comparaison avec l'Ile-de-France. Mais sachez encore qu'ailleurs, beaucoup de départements de moins de un million d'habitants ont trois ou quatre DGA.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Yvelines-Information Jeunesse

M. PIVERT, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer de renouveler sur 2012 la convention d'objectifs et de moyens signée entre le Département et l'association Yvelines Information Jeunesse et de lui attribuer, à ce titre, une subvention de 290 000 euros.

Yvelines Information Jeunesse couvre chacun des domaines intéressant les jeunes dans leur vie quotidienne : logement, droits des personnes, loisirs, santé... YIJ anime également le réseau des 36 Points et Bureaux Information Jeunesse.

Après plusieurs conventions pluriannuelles, à l'occasion d'un changement de l'équipe de direction, je vous propose de renouveler notre partenariat en le restreignant à l'année 2012. Cette année sera une année de bilan et de réflexion sur la stratégie à adopter et à développer pour les années à venir.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous fêterons à l'automne le départ de Gérard Durozoy, qui prend sa retraite, de même que son épouse qui travaillait également à YIJ.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Festival Gourmandises musicales

M. DELIGNE, *suppléant* M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Le Département propose de mettre en œuvre la troisième édition du festival départemental « *Gourmandises musicales* », du vendredi 5 octobre au vendredi 26 octobre 2012. Il s'articulera autour de six grands concerts et de deux concerts « Jeunes talents », en milieu rural. A travers une programmation artistique de qualité, il vise à faire découvrir la musique classique. En parallèle des concerts, des actions de sensibilisation seront menées en faveur des scolaires yvelinois et des bénéficiaires de l'action sociale. Le montant réservé est de 152 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Pour ces actions de sensibilisation, nous allons travailler avec la direction territoriale de l'action sociale, le centre maternel de Porchefontaine et la maison de l'enfance du Pecq.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions aux écoles de musique et de danse

M. DELIGNE, *rapporteur* – En 2012, le Département soutient l'enseignement artistique à hauteur de 1 561 010 euros en crédits de fonctionnement, en finançant 74 écoles de musique et de danse éligibles au dispositif départemental. Il vous est proposé ici des aides forfaitaires pour le fonctionnement des établissements ainsi que des aides aux projets en faveur de 54 écoles, 20 autres ayant reçu une subvention votée le 25 mai dernier.

S'agissant des aides en investissement, 23 écoles de musique et de danse ont déposé un dossier, pour un montant global de subventions de 47 108 euros.

Un amendement de la commission des Finances tend à reprendre dans la délibération la terminologie utilisée dans les annexes, à savoir « communes, associations et établissements publics de coopération intercommunale » afin de ne pas oublier ces derniers.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

L'amendement du délibéré, mis aux voix, est adopté.

La délibération ainsi amendée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Manifestations cinématographiques

M. PIVERT, *rapporteur* – L'aide au cinéma vise à soutenir des initiatives favorisant l'accès de tous aux œuvres du patrimoine cinématographique. En 2012, cinq projets portés par des acteurs culturels associatifs et un projet porté par une commune sont proposés pour favoriser la promotion de cet art, dont quatre festivals qui présentent un intérêt certain pour les Yvelinois. Le montant global des aides départementales proposées s'élève à 13 765 euros. Il s'agit de reconduire les subventions allouées à trois associations et un ciné-club municipal les années précédentes : l'association « Plan Large » pour son Festival des Juniors, à hauteur de 9000 euros ; l'association « Les lumières de Carrières-sur-Seine », pour son activité de diffusion à hauteur de 500 euros ; l'association « Culture et Cinéma », pour son Festival « De l'écrit à l'écran » à hauteur de 2 000 euros ; le Ciné-club de Vélizy, pour

son Festival de courts-métrages, à hauteur de 765 euros. Il s'agit également de répondre à deux nouvelles demandes : la commune de Saint-Cyr l'Ecole qui propose « Les yeux pleins les étoiles », Festival de Cinéma Jeune Public dont l'objectif est de faire découvrir les grandes œuvres du septième art à un public de la maternelle au lycée, pour 1 000 euros) ; l'association « Seinema » qui propose un Festival de courts-métrages sur Triel-sur-Seine et les communes limitrophes avec des parrainages de jeunes talents par des personnalités du cinéma pour 500 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Associations historiques et patrimoniales

M. LEQUILLER, *suppléant* M. DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le cadre du soutien annuel aux associations historiques et patrimoniales, il est proposé de subventionner 33 projets de recherche et de diffusion portés par des associations yvelinoises en 2012. Il s'agit de projets de publications, d'expositions ou de conférences qui alimentent et valorisent la connaissance historique du Département.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est l'aide à ce qu'on appelle communément les sociétés savantes. Elles font un beau travail historique.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Spectacle vivant

M. LEQUILLER, *suppléant* M. DESJARDINS, *rapporteur* – Je vous propose de reconduire le soutien du Département à l'association « Rire 78 » pour 20 000 euros, et à l'association « Festival de Rocquencourt » pour 3 000 euros. C'est de Rocquencourt, on le sait, qu'est partie l'opération Antigél.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

IFAC 78

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Il est proposé d'accorder à l'IFAC 78, institut de formation, d'animation et de conseil des Yvelines, avec lequel nous entretenons un partenariat, une subvention de 54 000 euros dans le cadre du renouvellement de sa convention d'objectifs et de moyens.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Base de plein air des boucles de Seine

M. DELIGNE, *suppléant* M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Dans la continuité de notre action et comme nous l'avons déjà fait pour les autres bases, il est proposé de fixer à 67 909 euros la participation du Conseil général aux frais de fonctionnement de la base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine pour 2012.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La présidente de cette base est notre collègue Maryse Di Bernardo.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Profession Sport 78

M. JOLY, *rapporteur* – Comme chaque année, nous aidons le sport et les volontaires. Cette fois, il vous est proposé de renouveler le partenariat engagé entre le Département et l'association « Profession Sport 78 » par une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle sur 2012-2013 et de fixer à 30 000 euros le montant alloué au titre de l'exercice 2012 ; d'allouer à cette même association une aide ponctuelle de 5 600 euros pour une action dans un Institut Médicoéducatif ; de fixer par convention les conditions de logement de cette association dans des locaux départementaux.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Gestion des collèges

M. LE PRESIDENT – Voici un dossier dans lequel Pierre Lequiller s'est fortement engagé, avec le soutien unanime des principaux de collège et des gestionnaires.

M. LEQUILLER, *rapporteur* – En effet. Je n'entre pas dans le détail de ce projet de modernisation, qui a déjà été présenté. Nous avons eu des réunions de concertation avec les syndicats dans un premier temps, puis avec l'ensemble de principaux et des gestionnaires, réunions auxquelles tous les conseillers généraux étaient invités.

Le projet vise à optimiser l'efficacité des ressources humaines ainsi que la gestion patrimoniale, à moderniser et harmoniser les technologies de l'information et de la communication dans les collèges, à définir une politique départementale de restauration et à élaborer une charte de qualité de service et de performance déclinée en conventions d'objectifs et de moyens avec les établissements.

Étant donné ces enjeux, nous avons souhaité que le Département puisse avoir recours à des prestataires en assistance à maîtrise d'ouvrage sur chacun des cinq volets précités. Afin d'intégrer au plus près les nombreuses exigences de ce projet, une consultation a été lancée, sous la forme d'un accord-cadre alloué d'une durée maximale de quatre ans, sans minimum ni maximum, au fin de désignation de cinq prestataires, dont un chargé d'assistance stratégique, de conseil et de pilotage pour la définition et la mise en œuvre du projet.

Ces prestataires, dont la désignation pourra intervenir à l'issue de la consultation en cours pour septembre 2012, auront pour missions premières d'établir un diagnostic de la situation existante assorti de préconisations pour la fin de l'année 2012 ; sur ces bases, l'élaboration de scénarios permettra au Département de définir mi-2013 un projet global de modernisation. Nous souhaitons

que ce projet puisse ainsi être engagé avant la fin de l'année 2013. Un premier crédit de 250 000 euros a été provisionné au budget supplémentaire 2012 par redéploiement de crédits ouverts au budget primitif sur les différents secteurs d'intervention concernés. Il vous est proposé d'approuver le plan départemental et la passation des accords-cadres.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce projet de modernisation me tient également très à cœur. Merci de le faire avancer avec Brigitte Cayla.

M. GOURDON – Nous sommes d'accord avec la démarche engagée, qui n'a rien d'anodin étant donné le nombre de collègues et d'élèves qui les fréquentent. Je tiens cependant à souligner les précautions nécessaires. L'idée est d'optimiser et de rationaliser l'entretien et la gestion du personnel. Mais un collège, avec en moyenne 500 enfants, ne se gère pas toujours aussi facilement qu'on le voudrait. S'agissant par exemple des moyens destinés à l'entretien, il y a souvent des interventions à faire dans l'immédiat et elles le sont par des personnes qui sont sur place. On peut craindre que la mutualisation des moyens entraîne des délais. Il faut y être attentif. Un chef d'établissement a à réagir dans l'immédiat.

Par ailleurs, nous sommes attachés au tarif unique de la restauration. C'est l'un des chantiers qui va être lancé. Pour notre part, nous sommes très réservés sur l'externalisation du service de restauration, option qui existe dans certains établissements. Nous n'approuverions pas un tel choix.

M. LE PRESIDENT – Pierre Lequiller et moi-même souscrivons à ces observations et nous serons très vigilants.

M. LEQUILLER – Nous tenons tout à fait en compte de cette nécessité de prendre des précautions. Nous avons procédé à énormément de concertations, nous allons faire appel à des entreprises externes pour analyser la situation. Nous allons bien sûr procéder progressivement. Il n'est pas exclu que, pour tel ou tel type d'intervention, il y ait mutualisation avec une équipe de huit à dix personnes qui permettra justement de réagir plus rapidement. Mais cela se fera en concertation avec les principaux.

M. LEVEL – Il s'agit aussi de mieux intégrer les agents des collèges dans les équipes du Conseil général. Dans certains collèges, il y a de très bons professionnels avec des compétences en plomberie, en électricité ou en peinture, et ils sont limités à un établissement, sans perspective d'évolution dans leur carrière. Si on leur donne des responsabilités sur plusieurs collèges, il sera possible de leur offrir des promotions et des évolutions de carrière. On pourra même, peut-être, opérer une mutualisation avec des agents de la DBMGP.

M. GOURDON – Il y a effectivement dans les collèges des techniciens qui connaissent parfaitement les lieux et savent intervenir où il le faut quand il le faut. Nous ne sommes pas opposés à la mutualisation, mais je reprends l'idée de précaution et d'une attention particulière à apporter dans ce domaine, car il s'agit aussi des enfants.

M. LE PRESIDENT – Ne fragilisons pas ce qui fonctionne bien, mais cherchons à en faire bénéficier d'autres établissements.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

UFR de médecine de Montigny-le-Bretonneux

M. DELIGNE, *rapporteur* – C'est une délibération que je rapporte avec grand plaisir. Le sujet est important, les sommes en jeu également. Pour équiper les bâtiments de la faculté de médecine de Montigny-le-Bretonneux, il est proposé d'apporter quatre millions d'euros. Déjà en 2009, le Conseil général avait accordé une subvention d'investissement de sept millions. Cette opération, sous la forme d'un partenariat privé-public bénéficie de l'engagement de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de l'Etat. L'ouverture aux étudiants se fera en septembre, mais l'Université de médecine était déjà accueillie à Guyancourt.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est un beau partenariat entre le Département et la CASQY, qui avait cédé pour l'euro symbolique le terrain pour construire cette faculté qui sera un des fleurons de l'Université de Versailles-Saint-Quentin. A la rentrée prochaine, nous dépasserons les 19 000 étudiants dans les Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Rencontre des départements et régions cyclables

M. TISSIER, *rapporteur* – L'Association des départements et régions cyclable, l'ADRC, qui regroupe environ soixante-dix collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, vise à promouvoir les déplacements à bicyclette ; être un lieu d'échange d'idées et d'expériences ; être une force de propositions et un interlocuteur de l'Etat. Après toute cette période où l'automobile n'a guère partagé la chaussée avec le vélo, reconquérir le terrain n'est pas une mince affaire. Il est donc important de partager les acquis des autres collectivités. En 2010, le Département a adopté le du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes. De nombreuses actions ont été menées pour aménager un réseau départemental.

L'ADRC organise chaque année une rencontre qui constitue une occasion de faire partager les expériences menées par ses membres en matière de politique cyclable. Le Département des Yvelines a été retenu pour accueillir la dix-septième Rencontre prévue en septembre 2013. Ce sera un signe fort de notre engagement en faveur du développement durable et des mobilités douces. J'ai d'ailleurs fait quelques travaux pratiques, en allant de Conflans-Sainte-Honorine à la Défense en vélo. Le trajet est plat, mais il y a quelques corrections à apporter, en ce qui concerne les bandes de roulement, l'incivisme de ceux qui se garent sur les bandes cyclables – alors qu'il y a de très belles réalisations, comme à Houilles – et pour les bordures de trottoirs. De plus, à la limite entre les départements, il y a une sorte de no man's land et il vaudra la peine d'en parler lors de ces rencontres. Enfin, sur de grands nœuds comme la Défense, la signalisation pour les vélos est pratiquement inexistante, ce qui peut être dangereux, si l'on se retrouve soudain sans l'avoir voulu sur une route à quatre voies.

Ces trois jours de rencontres, ateliers, comptes rendus, avec 620 participants seront donc très utiles et il vous est proposé d'allouer un budget de 100 000 euros afin de couvrir des frais d'hébergement, déplacement, de location de salles et autres prestations. C'est une budget important, pour une cause qui l'est également pour l'environnement et la promotion de notre département.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a rien de mieux que d'utiliser soi-même les pistes cyclables pour voir ce qu'il y a à améliorer. Je signale donc de nouveau à Alain Monteil qu'il faudra voir avec les Hauts-de-Seine à mieux relier nos réseaux.

Je rappelle que nous accueillons, le dimanche 22 juillet, la dernière étape du Tour de France. Vous pouvez accéder au village du Tour installé à Rambouillet.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Mise en valeur du château de La Madeleine à Chevreuse

M. MALLE, *rapporteur* – Il est proposé de consacrer 6 000 000 euros à la restauration et la mise en valeur du château-fort de la Madeleine à Chevreuse, élément important de notre patrimoine. Il y a un an, nous avons voté pour la réalisation d'une étude. Elle a dégagé trois scénarios possibles, et nous vous proposons d'en adopter un : il s'agit de restaurer les remparts et les bâtiments ; d'offrir des parcours de découverte du site dans la haute cour et en périphérie du château, le long des remparts et des douves ; de permettre au public de découvrir le rez-de-chaussée du donjon et tous les niveaux de la tour des gardes jusqu'en terrasse. L'opération bénéficiera d'une subvention de la DRAC et est éligible au FCTVA. Nous rejoignons volontiers le Président dans son goût pour la patrimoine culturel.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité, la commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous concrétisons ainsi enfin les projets de réhabilitation du château de la Madeleine, seul château-fort du 11^{ème} siècle aux portes de Paris. Nous voulons qu'il soit plus visité, et pour cela il faut avoir des propositions intéressantes à offrir, comme l'accès au donjon. Par ailleurs, le château accueille le siège du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Mais le bâtiment est trop peu connu, par rapport à la valorisation de Provins par exemple. J'ai choisi le scénario qui me semblait aussi le plus adapté à nos moyens. Je suivrai le dossier avec une attention particulière, comme Yves Vandewalle.

M. VANDEWALLE – C'est évidemment un jour de joie pour les amis du château de la Madeleine. Il y a en effet bien des années que nous attendons le lancement de ce dossier, sur ce qui est l'un des fleurons du patrimoine départemental. De premiers travaux ont été interrompus. Il y a 50 000 visiteurs qui, aujourd'hui, restent un peu sur leur faim. Cela ouvre de belles perspectives pour l'avenir. Je pense par exemple au château de Castelnaud, dans le sud de la France qui, grâce à une muséographie remarquable, accueille 200 000 visiteurs.

M. LE PRESIDENT – Le problème d'accueil des visiteurs qui viennent en voiture va vite se poser, car l'accès depuis Chevreuse se fait par un raidillon. J'ai demandé à Michel Gautron d'être très attentif aux ventes de parcelles afin de pouvoir réaliser un parking. C'est la contrepartie du succès attendu.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pont à Achères

M. TAUTOU, *rapporteur* – Nous avons délibéré en 2009, 2010, 2011, pour approuver le dossier de prise en considération, le tracé après concertation et l'avant projet pour enquête publique du projet de liaison RD 30-RD 190 avec la réalisation du pont à Achères.

Les enquêtes publiques ont eu lieu et ont même été prolongées jusqu'en janvier 2012. Le 10 mai dernier, M. le Préfet nous transmettait le rapport du commissaire enquêteur en date du 7 mai 2012.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la mise en compatibilité des PLU des villes de Carrières, Achères, Chanteloup et Triel ainsi qu'au classement ou déclassement de voies réalisées dans le cadre du projet. Mais il a émis un avis défavorable sur l'utilité publique de ce projet.

Le Conseil général prend acte de cet avis défavorable. Mais nous restons convaincus de l'utilité publique de ce projet. Nous souhaitons donc, par cette délibération, répondre aux observations formulées par le commissaire enquêteur ; déclarer d'intérêt général le projet de liaison RD 30-RD 190 ; réitérer à M. le Préfet notre demande de déclarer d'utilité publique ce projet.

Vous retrouverez dans la délibération les observations émises par le commissaire enquêteur. Il a apprécié le dossier, particulièrement complet. Je me concentrerai sur ses conclusions en ce qui concerne l'utilité publique du projet et notamment ses incidences sur l'environnement, en reprenant chacun des thèmes qu'il a développés.

Les incidences sur le sous-sol, les eaux souterraines et superficielles et sur les inondations sont de nature technique.

S'agissant du milieu naturel, le commissaire enquêteur précise que les mesures compensatoires prévues dans notre dossier permettront que les incidences soient faibles. Le Conseil général s'est également engagé à faire des inventaires complémentaires pour les oiseaux migrateurs et les chauve-souris.

Il souligne ensuite que « les incidences positives sur l'activité économique de la région sont importantes... Les incidences sur la circulation permettront un développement amélioré de la boucle de Chanteloup et des gains de temps appréciables pour les utilisateurs. » Cette remarque est pertinente et intéressante pour la boucle, qui fait partie du territoire de l'OIN.

Puis il mentionne que « les incidences sur le paysage seront plutôt négatives, malgré la prise en compte du paysage dans la plaine ». Effectivement, là où il n'y avait rien, il y aura un pont, c'est une modification substantielle... Il souligne également « l'absence de mesures compensatoires pour l'insertion du viaduc, et les murs anti-bruit qui sont implantés en bordure de la RD 30 ». Mais notre projet n'est pas complètement abouti et surtout pas figé. On tiendra donc compte de l'insertion de l'ouvrage dans le paysage et il faudra réaliser une étude d'intégration architecturale lorsque l'ensemble des caractéristiques techniques seront connues.

S'agissant des incidences sur les circulations douces et les transports en commun, le commissaire estime que « la RD 30 représenterait une barrière difficilement franchissable ». On se propose de répondre que l'étude a été réalisée sur les aménagements de pistes cyclables et que le principe de la continuité des liaisons douces a été arrêté.

Il n'y a pas d'incidences sur la sécurité.

Pour les incidences sur la pollution atmosphérique, le commissaire enquêteur précise que « les mesures et les projections réalisées font apparaître partout des taux inférieurs aux normes de santé ». C'est un point très important. Il conclut que « en termes purement quantitatifs, l'analyse socio-économique a confirmé que l'incidence était positive globalement ». Le projet permettra donc d'améliorer la qualité de l'air notamment à Carrières-sous-Poissy et peut-être Poissy, même s'il peut y avoir une dégradation autour de l'île de la Dérivation à Andrézy.

Pour la pollution sonore, le commissaire indique que « grâce aux mesures compensatoires, on trouve sur l'ensemble de la zone concernée des mesures qui sont inférieures aux niveaux des normes réglementaires ». C'est tout à fait positif.

Il n'y a pas d'incidence sur la pollution lumineuse.

J'en viens au point d'achoppement, l'incidence sur les autres projets locaux.

Le commissaire enquêteur souligne « que la réalisation de ce projet est d'une très grande importance pour les autres projets régionaux de cette partie du territoire (développement de la boucle de Chanteloup, OIN Seine aval, port de Paris...). C'est d'ailleurs la justification du Conseil général qui a décidé de lancer ce projet malgré et même à cause de l'incertitude de l'Etat sur le devenir de l'A104.

« On touche tout de suite au problème de fond du dossier : comment justifier de faire un pont à l'emplacement où l'Etat a prévu de faire un franchissement sous-fluvial. »

« Cette position est très difficile à développer » poursuit-il, « car dans cette assemblée même il y a des voix discordantes ». Nous répondons à cela que chacun est libre de s'exprimer, mais qu'il y a un avis général, repris par le Président.

A propos de la A 104, nous faisons de plus remarquer que le Préfet de Région a réaffirmé le 4 juillet 2011 que « les deux projets répondaient à des objectifs différents : le projet de la A 104 est un ouvrage autoroutier destiné au trafic de transit et d'échange, le projet de liaison départementale est un ouvrage destiné aux usagers locaux, y compris les cycles, permettant de désenclaver et desservir finement la boucle de Chanteloup. » La A 104 est un projet au moins régional, presque national. Dans un courrier du 8 mars 2012, le Préfet de Région affirmait encore que « le bouclage de la A 104 constitue un élément indispensable au fonctionnement du réseau francilien ».

De ce fait, les moyens engagés pour réaliser ces deux ouvrages sont de nature totalement différente. Un passage en sous-fluvial de la liaison départementale ne peut pas être envisagé si l'on veut assurer cette liaison fine sur notre territoire, qui bénéficierait aussi peut-être de la création d'une passerelle. En outre, même pour un département considéré comme riche, le coût d'investissement et d'exploitation d'une liaison sous-fluviale est trop élevé.

Inversement, la liaison entre la RD 30 et la RD 190 par un pont permet de développer le réseau de part et d'autre de la Seine, alors qu'un tracé souterrain serait fermé aux piétons et cyclistes. Ce pont serait déjà un investissement important. Quant à l'exploitation d'un tunnel, il nécessiterait une organisation permanente et mobiliserait des équipes de surveillance et d'intervention 24 heures sur 24. On a vu à propos du tunnel de la A 86 que cela coûte près d'un million d'euros par an.

Enfin, dans l'hypothèse où la A 104 ne serait pas réalisée ou le serait partiellement, la liaison RD 190 – RD 30 a des caractéristiques géométriques qui ne sont pas compatibles avec un statut d'autoroute. Il suffit d'emprunter ces routes pour constater ce que ce pourrait en aucune manière devenir un substitut de la A 104.

En tout état de cause, le projet de liaison tel que prévu par le Conseil général améliore déjà de façon sensible l'organisation territoriale. A chaque conseil, et aujourd'hui encore, on examine des délibérations touchant au développement de la boucle de Chanteloup. Imaginer dès lors se passer du pont serait faire lourdement erreur.

Rappelons aussi que cette réalisation améliorerait le trafic sur le pont de Poissy et sur la RD 55 sur la rive droite, où il est prévu des aménagements le long du fleuve.

Le commissaire enquêteur a également envisagé les incidences sur les finances publiques. Certes il peut paraître déraisonnable de ce point de vue de construire un pont et de faire une liaison sous-fluviale. Mais le rapport dit bien que « l'étude socio-économique fait apparaître un bilan qui semblait très positif. »

Pour conclure, les remarques du rapport ne sont pas à nos yeux de nature à justifier un avis défavorable. En fait, tout au long de ce rapport on ne cesse de dire que le projet est bien intégré et répond à un réel besoin, pour conclure à un avis défavorable uniquement en raison du problème de la A 104. Le Conseil général tient donc à rappeler qu'il s'agit là d'un projet d'envergure pour notre territoire et qu'il est pleinement d'utilité publique.

J'ajoute encore que la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie a rendu un avis favorable sur ce projet. Cette autorité a reconnu la bonne qualité et le caractère complet de l'étude d'impact au moment de l'enquête publique.

Le coût du projet acté lors de la délibération de notre assemblée du 8 juillet 2011 est de 101 millions d'euros HT et 120 millions TTC, dont trois millions pour les acquisitions foncières.

Après la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, deux autres enquêtes seront menées en 2013 et 2014, l'une relative aux incidences du projet sur la ressource en eau et le milieu aquatique ; l'autre est l'habituelle enquête parcellaire.

Le démarrage du projet pourrait alors se faire en 2017 avec mise en service en 2020.

Il vous est donc proposé de déclarer d'intérêt général le projet de liaison RD 30- RD 190 et de demander à M. le Préfet des Yvelines de le déclarer d'utilité publique.

La Commission équipement a émis un avis favorable à la majorité. La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ce rapport très précis. Le dossier engage fortement les finances départementales et il est très important pour la boucle de Chanteloup, territoire stratégique en effet car il n'y a pas eu de séance depuis le début de l'année sans qu'une délibération ne la concerne.

Pour compléter ce rapport, je rappelle la position prise par l'Etat lors de la présentation du rapport d'activités par le préfet il y a quelques semaines. Pour répondre à Philippe Tautou, le préfet avait donné la parole à Philippe Court, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye. Celui-ci déclare : « Je m'en tiendrai donc à deux constats. D'abord dans le schéma national des infrastructures de transports transmis par le Premier ministre il y a six mois, la réalisation de la A 104 est en tête des opérations de décongestion autoroutières. » L'Etat considère donc ce bouclage comme une priorité absolue. Il poursuit : « Ensuite, la note d'enjeux transmise par le préfet de Région au Conseil régional d'Ile-de-France pour la révision du SDRIF, porte que « le SDRIF devra permettre le bouclage de la francilienne sur la base de la décision ministérielle de 2006 ». Ce sont là des signaux. » Ce sont des signaux forts en effet.

Il précise enfin à propos de la liaison RD 30-RD 190, que « En aucun cas, le barreau départemental ne peut être considéré comme un substitut à la liaison autoroutière. Le commissaire enquêteur a certes rendu un avis défavorable sur la DUP, mais un avis favorable sur la mise en compatibilité des PLU et des POS. Dans cet avis, il note « l'excellente qualité du projet tant en matière d'insertion environnementale et paysagère, que de protection des eaux ou de lutte contre le bruit ». Et Philippe Court de conclure : « En outre, le barreau départemental figure bien en tant que tel dans le projet de protocole sur le CDT élaboré par l'Etat et les collectivités locales, ce qui est une reconnaissance de son utilité. »

Il importait de rappeler cette prise de position très nette de l'Etat. Suite à l'avis rendu par le commissaire enquêteur, je pouvais transmettre le nôtre par une simple lettre. Mais j'ai considéré que ce projet était d'une envergure telle, qu'il était suffisamment d'intérêt général, pour demander à notre assemblée de prendre position.

M. DELIGNE – J'ai écouté avec attention ce rapport très précis, que Philippe Tautou a présenté avec conviction. Ce n'est pas la première fois que notre assemblée débat de ce projet, et le groupe des élus de gauche s'en tiendra, en toute cohérence, à l'attitude qui a été la sienne les fois précédentes, à savoir l'abstention.

Je voudrais surtout exprimer nos interrogations suite au rapport d'enquête publique. Bien entendu, ses conclusions ne valent pas décision et il est donc parfaitement légitime d'en parler ici. Mais ce qui compte au fond dans ce rapport, et Philippe Tautou l'a montré en reprenant une par une les questions liées à l'impact du projet, c'est le problème qui persiste de son articulation avec la A 104. Sur la A 104, malgré les indications données ici même par M. le Préfet, chacun s'accordera à reconnaître que nous n'avons pas de garanties. C'est la raison principale de notre abstention. Au fond, pourquoi le commissaire enquêteur n'a-t-il pas donné un avis très favorable ? Philippe Tautou a su présenter la chose avec un véritable talent d'avocat. Mais la réponse figure quand même dans le rapport et il a eu l'honnêteté de lire cette phrase : on veut faire un pont à l'endroit même ou, 12 ans plus tard, on veut faire passer la A104 en sous-fluvial.

M. LE PRESIDENT – En m'entretenant avec Cécile Duflot pour la préparation du conseil de surveillance de la société du Grand Paris, qui s'est réuni la semaine dernière, j'ai abordé ce sujet de

la A 104 et insisté sur la nécessité du bouclage. Elle était parfaitement au fait du dossier et de la priorité qu'il présentait.

Le précédent du pont de Triel nous a éclairés sur les lenteurs du calendrier pour ce genre de projet. Philippe Tautou a annoncé une mise en service au mieux en 2020. Or c'est tout de suite que la boucle de Chanteloup aurait besoin d'être désenclavée. Il importe donc de ne pas s'arrêter en chemin et de ne pas accumuler les retards. En revanche, je ferai le nécessaire auprès de ce Gouvernement comme auprès du précédent, pour rappeler combien le bouclage de la A 104 est une nécessité. J'ai quand même été heureux d'entendre les représentants de l'Etat prendre à ce sujet, lors de la dernière séance, une position extrêmement claire.

M. TAUTOU – L'actualité est cruelle et chacun a entendu les annonces de Peugeot. Si demain, le site de Poissy devenait un site d'accueil, il ne serait pas concevable que la A 104 ne soit pas réalisée. Ce serait mettre en péril l'ensemble des installations de Peugeot sur notre territoire et plusieurs milliers d'emplois. Je ne vois pas comment l'Etat pourrait ne pas nous aider à réaliser cet équipement. Et, de ce fait, cela nous dédouane complètement en ce qui concerne le projet départemental de désenclavement de la boucle de Chanteloup.

Si je peux m'exprimer maintenant en tant que vice-président de la communauté d'agglomération, je rappellerai les projets très ambitieux, sur lesquels on travaille depuis des années, d'urbanisation de la boucle de Chanteloup : plus de 3000 logements, 90 hectares de zone d'activité, un nouveau pont à Triel. Et tout cela risquerait d'être mis en péril. Nous les élus, qui prenons à cœur le développement de ce territoire, serions finalement obligés de dire aux habitants : nous avons prévu tout ce développement, mais il n'y aura pas de moyens supplémentaires pour désenclaver la boucle de Chanteloup ! Ce serait nous mettre dans une situation tout simplement impossible.

M. RAYNAL – Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir souhaité que notre assemblée se prononce sur un tel dossier, alors que vous auriez pu vous contenter d'écrire au préfet pour lui demander de donner la suite qui convient. Je ne veux pas refaire un débat que nous avons déjà eu, et Philippe Tautou a, avec passion, apporté tous les arguments nécessaires. Tous ceux qui connaissent la ville nouvelle sont bien conscients de l'importance des infrastructures et de l'accessibilité et pour les résidents et pour ceux qui se rendent à leur travail. Il en va de même pour Vélizy.

Je l'ai déjà dit, il ne serait pas convenable que nous élus, ne mettions pas en conformité nos paroles, l'affichage d'un certain nombre de projets, et les actes, c'est-à-dire tout ce qui va être fait pour la boucle de Chanteloup et les communes environnantes. Hier soir encore, au conseil municipal de Poissy, nous parlions de l'aménagement de 12 hectares ; puis ce sera 15 à 30 hectares de plus. Au total, d'ici 2020-2025, ce sont 50 hectares à Poissy qui vont accueillir plus de 5000 logements et des activités économiques. Dans la boucle de Chanteloup, on vient de parler de 3000 logements. Mais à Carrières-sous-Poissy, il y en aura bien plus, lorsqu'on aura achevé la maquette de la Centralité. Comment faire venir ces nouvelles populations dans un secteur où l'on ne circule pas ?

Cela relève de l'anecdote certes, mais j'avais à faire hier matin à Saint-Leu-la-Forêt ; il m'a fallu une heure et demie pour m'y rendre. Ce n'est pas normal, surtout en empruntant l'axe normalement le plus fluide, la francilienne. Et on laisse toute une population dans cette nasse, sans lui donner, pour demain, les moyens de se développer, de se déplacer.

Aujourd'hui au moins, nous avons voté une délibération sur la passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. Tant mieux pour les habitants. Où vont-ils prendre le RER ? A Poissy. Vont-ils prendre le bus ? Le pont reste saturé, le matin il faut 45 minutes pour faire 10 kilomètres. Le pont d'Achères est donc une nécessité. Et cette assemblée avait pris une première décision à ce sujet en 1985 : elle voulait réaliser trois franchissements de la Seine, à Triel, Achères et Poissy. On oubliera ce dernier parce que la A 104 devait passer par là – passera, passera pas...Mais réalisons au moins le pont d'Achères, comme on a réalisé celui de Triel, pour que le réseau des départementales fonctionne et

que nos concitoyens puissent circuler normalement. C'est l'intérêt général qui rend ce pont d'Achères indispensable.

D'autre part, Philippe Tautou vient de mentionner PSA. Qu'on ne nous accuse pas ici de chantage à l'entreprise. On sait très bien – le Président l'a entendu comme moi – ce que ses responsables pensent des politiques : depuis 30 ans que vous faites des promesses, elles ne se réalisent jamais, donc nous nous organisons nous-mêmes. C'est ce que l'économie répond aux lenteurs du politique. Mais au-delà, si PSA devait partir, dans la situation d'embolie totale qu'on laisse se créer dans ce secteur, je ne vois pas quelle grande activité économique viendrait s'implanter. Faisons au moins en sorte de ne pas pénaliser ceux qui viendront demain plus encore que ceux qui sont là aujourd'hui.

MME ERVERA – Je souhaite exprimer une inquiétude qui part du principe de réalité : étant donné la situation budgétaire, la France va chercher à faire des économies où c'est possible. Or nous n'avons aucune garantie aujourd'hui sur la prolongation de la A 104 au-delà d'Achères. En effet, sa réalisation a été prévue en différents tronçons et actuellement, l'étude complémentaire s'arrête à Achères. Nous n'avons aucune garantie qu'elle ne s'y arrêtera pas une fois pour toutes. Alors qu'on cherche à faire des économies, si le pont d'Achères existe, on ne va évidemment pas prévoir un passage sous-fluvial. A l'évidence, la A 104 empruntera le pont.

M. LE PRESIDENT – S'il y a un phasage, et donc un arrêt à Achères actuellement, l'idée du bouclage a toujours été retenue par l'Etat. En son temps, Nathalie Kosciusko-Morizet et ses services le disaient bien. C'est en effet le dernier petit tronçon qui manque pour boucler la francilienne. Je partagerais cette inquiétude qu'il restait plusieurs tronçons à terminer. Mais c'est un peu comme s'il manquait un tronçon entre La Muette et la porte d'Auteuil, et qu'on refuse d'achever le périphérique parce qu'on est dans le bois de Boulogne. On peut donc raisonnablement penser que même s'il y a, et il y aura, des arbitrages de l'Etat sur les lignes ferroviaires à grande vitesse, le bouclage de la A 104 restera une opération incontournable, quel que soit le Gouvernement. Autre exemple, la A 86. Il a fallu 40 ans, c'est vrai, pour obtenir le bouclage ; il a été fait en souterrain, avec un péage, mais il a été fait. Il en sera de même pour la A 104, j'en suis persuadé.

M. TISSIER – Le 8 juillet 2011, je m'étais prononcé contre ce projet. Ma position reste inchangée malgré tous les arguments que je remercie mes collègues d'avoir exposés. Ayant toujours vécu dans ce secteur, je considère l'île de la Dérivation, les écluses et le bord de Seine comme un site exceptionnel, magnifique. Je trouve absolument dommageable de l'altérer en faisant passer cette infrastructure sur l'île. Imaginez aussi ces habitants qui demain auraient un pont à deux fois deux voies au-dessus de leur tête : par rapport à leur environnement jusque là, la nuisance est réelle. Nous recevons tous bon nombre de courriers qui expriment leur détresse.

Certes, Philippe Tautou est face au réel problème du désenclavement de la boucle de Chanteloup, avec les 3 000 logements du secteur de la Confluence. C'est vraiment difficile. Mais c'est le projet du Grand Paris, qui concentre toute l'activité en région parisienne qui pose ces problèmes sérieux. Les transports en commun n'avancent pas, qu'il s'agisse de la TGO, du RER E qui va prendre du temps, du RER A – sur la liaison avec Cergy, avec trois fois plus de passagers que vers Poissy, c'est la Bérézina et rien ne bouge. Les transports en commun manquent cruellement. Or c'est un fait que, avec la densité de population à laquelle on est parvenu, à Cergy-Pontoise et ses près de 200 000 habitants, à Poissy, il y a un véritable enclavement et ce ne sont pas les liaisons routières qui donneront la solution. Il faut vraiment un très gros effort de l'Etat sur les transports en commun.

D'autre part, comme vient de le dire Fanny Ervera, la crise est là ; droite ou gauche, il faut faire face aux 1 800 milliards d'euros d'endettement et à un déficit budgétaire croissant qu'il faudra bien parvenir à résorber. Donc, forcément, l'Etat va faire des coupes dans les dépenses. Et ce que je souhaite, pour que ce territoire vive, c'est que les coupes ne touchent surtout pas les transports en commun, en particulier la TGO et les autres liaisons que j'ai citées, et ce barreau Paris-Mantes qui

fait tellement défaut et que l'on pourrait avoir comme un tronçon de la ligne nouvelle Paris-Normandie, qu'il sera probablement difficile de réaliser puisque son coût avoisine les 15 milliards.

Je ne suis donc pas du tout persuadé qu'on fera la A 104, car il y a des priorités bien plus grandes pour les transports en commun. Reste le vrai problème que pose le développement prévu de la boucle de Chanteloup et les voies de sortie. Mais j'ai aussi regardé quelles étaient les réactions de mes collègues élus, qui figurent dans le rapport du commissaire enquêteur. J'y lis que le maire d'Andrézy trouve inconcevable qu'on réalise un pont alors qu'une liaison sous-fluviale sera faite si la A104 est confirmée : son conseil municipal a voté cette position à l'unanimité. L'ancien maire de Triel-sur-Seine s'oppose à la réalisation de ce pont ; le maire de Carrières-sous-Poissy s'y oppose là où il est prévu ; le maire de Vernouillet déclare son hostilité au projet dans l'état actuel du dossier de la A 104.

Enfin, il est bien de parler de l'emploi. Mais pour avoir siégé, en tant que représentant syndical, au conseil d'administration d'une grande entreprise du CAC 40, ce que j'ai entendu du PDG ou de Louis Gallois, qui siégeait également dans ce conseil, c'est qu'ils étaient soucieux de la parité entre l'euro et le dollar, de la compétitivité et jamais des transports routiers.

M. SOLIGNAC – J'approuve la présentation de Maurice Tautou et le propos de Jean-François Raynal. En ma qualité de conseiller général d'Achères, je connais bien le secteur et je prends assez souvent la RD 30. Beaucoup d'achérois, aujourd'hui, sont contraints de faire un trajet important pour aller de l'autre côté de la Seine. Ils ne peuvent que souhaiter la réalisation de ce pont.

Je veux aussi bien souligner que l'aménagement prévu pour la RD 30 est un boulevard urbain. Du fait même de ces caractéristiques techniques, ce ne peut être un substitut à la A 104. Donc si la prolongation de celle-ci ne se faisait pas, il ne faut pas seulement avoir à l'esprit le pont à deux fois deux voies, mais aussi le fait que l'aménagement urbain de la RD 30 limitera de fait le trafic.

M. LE PRESIDENT – En effet le caractère de boulevard urbain s'oppose à la transformation de la RD 30 en voie autoroutière.

M. SAINT-AMAUX – J'ai du mal à comprendre le résultat de l'enquête publique. On me dira que je veux quelque chose de trop tranché, mais à un moment, le commissaire enquêteur doit répondre oui ou non. C'est lui l'expert, et il nous explique que c'est un beau projet, mais qu'il a un impact négatif. Or le problème est qu'on ne peut déjà plus circuler dans cette zone. Entre Les Mureaux et Meulan, il y a 50 ans qu'on discute s'il va y avoir un deuxième pont. Voilà une zone où l'on ne passe plus : on passe par les petits villages du Vexin.

M. TETART – Et on va encore en rajouter.

M. SAINT-AMAUX – On dit qu'il faut faire les infrastructures avant de construire des logements. Mais dans ce secteur, on est en train de construire. On va donc ajouter des problèmes aux problèmes existants.

En second lieu, il faut aussi dire si l'on est pour ou contre la réalisation du port d'Achères, et cela sur 400 hectares. Si l'on prend Gennevilliers comme référence, c'est 4 000 emplois. Et le portuaire est le seul secteur en développement aujourd'hui. A Limay, on ne se demande pas quelle entreprise va fermer. On est à 1 000 emplois, et l'objectif est de 1 300 dans deux ans. Et ce n'est pas seulement pour l'atout que représente le transport fluvial. Pour faire des économies, on va produire dans les ports pour avoir le moins de ruptures de charge. Je viens de discuter avec la SEM des Yvelines de l'aménagement d'une troisième zone industrielle. Donc toutes les entreprises ne ferment pas, heureusement. Pour vous donner un autre exemple, à partir de juillet, il y aura une taxe pour recycler les anciens matelas. Cela fait 3 à 4 millions d'unités par an. Je connais une petite entreprise qui est

déjà passée de 7 à 14 salariés : une commande pour traiter 1 500 tonnes de matelas, ce sont 7 embauches immédiates, et cela va se développer.

Il faut donc bien prendre la mesure du problème. Vendredi dernier, j'assistais à la préfecture de Région à une réunion sur le schéma territorial de services portuaires. Dans cette réunion où il y avait outre les élus, des techniciens, des utilisateurs des berges, des défenseurs des pistes cyclables, j'ai pu constater, comme je l'ai déjà dit, que tout le monde est pour le développement des ports, mais surtout pas à l'endroit prévu. Pourtant, pour être plus près des zones à desservir et des commerces, il va bien falloir créer des ports urbains. On veut des pistes cyclables, c'est légitime. Seulement, un port introduit en rupture de circulation. Il y a donc des intérêts contradictoires. Mais pour les régler, il faut en revenir aux éléments fondamentaux. Je reçois actuellement des élus de la Somme, dont les villages sont sur le grand canal Seine-Nord : ils voient bien qu'avec les installations portuaires, il y aura une urbanisation. Seulement, je pose la question : quels emplois auront nos enfants ? Même avec la voiture électrique, l'automobile restera un secteur important mais qui n'ira pas en se développant.

Je suis donc très ennuyé devant cette délibération. L'abstention est une forme de refuge ; mais je dois dire que ma propre position ne me paraît pas convaincante, quand je pense à l'avenir de ce secteur.

M. TETART – Très bien !

M. LE PRESIDENT – Je remercie Jacques Saint-Amaux pour cette honnêteté qui caractérise toujours ces réflexions qu'il mène en quelque sorte à haute voix devant nous. L'enjeu mérite bien qu'on débâte. Et comment ne pas parler d'emploi, après les annonces faites hier ? Nos sites industriels sont touchés également. Nous n'avons aucune garantie de la pérennité de l'emploi dans l'automobile, que ce soit à Poissy ou à Flins, même pour la recherche-développement. Je crois donc qu'on ne peut pas se permettre de ne pas avancer pour ce qui est des infrastructures, d'autant que le retard de notre département est reconnu.

M. GOURDON – Si vous permettez une réflexion à un étranger au secteur, j'ai reçu, comme vous tous, une petite vidéo qui m'a permis de voir l'impact du pont sur le paysage et surtout sur l'île de la Dérivation, dont les habitants auraient ce pont au-dessus d'eux. Je comprends les arguments économiques, au vu de la situation actuelle, et je les accepte totalement. Mais il me paraît important d'être attentif à l'insertion d'un tel ouvrage dans le paysage.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. C'est pourquoi j'ai tenu à rappeler que notre projet avait été qualifié d'excellente qualité en matière d'insertion environnementale. J'entends l'argument, nous avons connu cette situation avec le pont de Triel. Travaillant à Saint-Germain-en-Laye, j'ai aussi connu les problèmes que posait l'intégration du pont de la A 14 dans un site classé, la terrasse de Le Nôtre. Aujourd'hui, on peut considérer que cette insertion est parfaite. Mais évidemment, on a modifié le passage.

Le projet de délibération mis aux voix, est adopté à la majorité avec une voix contre (M. Tissier) et 4 abstentions (Mme Ervera, MM. Gourdon, Mallé, Saint-Amaux).

Qualité de l'air sur les sites départementaux

M. TISSIER, *rapporteur* – La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public qui accueillent des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes. Il s'agit en particulier des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins

de 6 ans et les écoles maternelles, avant le 1^{er} janvier 2015 ; des écoles élémentaires avant le 1^{er} janvier 2018 ; des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle de second degré avant le 1^{er} Janvier 2020. Un décret de 2011 fixe les valeurs-guides en ce qui concerne la présence dans l'air intérieur de deux substances, le formaldéhyde et le benzène. Un autre décret fixe les modalités de l'évaluation.

Il est proposé, dans un premier temps, de réaliser une mission d'évaluation de la qualité de l'air intérieur sur cinq sites répondant aux critères de la première échéance, à savoir avant le 1^{er} janvier 2015 : la crèche sise rue Jouvencel à Versailles, le Centre maternel de Porchefontaine à Versailles et le foyer de l'enfance au Pecq ; les écoles maternelles du lycée international à Saint Germain-en-Laye et du lycée Franco-allemand à Buc. Dans ces deux établissements, on pourra aussi opérer les tests pour les autres degrés d'enseignement. Il sera effectué deux campagnes, en période de chauffe et de non-chauffe. En cas de problèmes, des actions correctives devront être proposées. Cette action sera renouvelée tous les sept ans. Les crédits nécessaires sont de 20 000 euros.

A ce propos, et pour avoir travaillé de mon côté sur des bilans carbone, je ne peux m'empêcher de constater que si, en France, nous sommes très bons pour la recherche-développement, nous avons du mal à passer à la réalisation : on importe énormément de produits et de meubles dont des composants sont nocifs. Nous allons les analyser, nous débarrasser de certains. Si on les fabriquait chez nous, ce serait mieux à la fois pour la valeur ajoutée et parce qu'on pourrait surveiller la fabrication du début à la fin.

M. LE PRESIDENT – C'est très juste.

M. TISSIER – La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux communes en matière de voirie

M. MALLE, *rapporteur* – Par délibération du 21 octobre 2011, nous avons adopté un programme triennal 2012-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, avec une autorisation de programme de 29 150 000 euros. Les communes et groupements de communes ont émis certaines remarques et suggestions sur la liste des travaux permettant de bénéficier du bonus écologique. Il vous est donc proposé d'ajouter quatre programmes à cette liste et de modifier le règlement de sorte que, et c'est une bonne chose, « la commune ou structure intercommunale s'engage à faire apparaître la subvention du Département dans toutes les actions de communication liées à l'opération subventionnée. »

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il est toujours important de faire savoir que nous agissons.

M. TETART – Peu de communes ont fait des demandes de bonus écologique, malgré la campagne de sensibilisation. Nous avons donc aussi élargi les critères.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité des arrêts de bus

M. TETART, *rapporteur* – Nous venons d’achever un programme de mise en sécurité des arrêts de bus pour les lignes « Mobilien » qui circulent sur les routes départementales. En gros, le coût d’aménagement d’un point d’arrêt est de 21 000 euros. Sur cette base, nous vous proposons d’aménager les arrêts de ramassage scolaire des circuits spéciaux sur les routes départementales hors agglomération. Nous demanderons des financements aux autorités compétentes et prendront en charge la maîtrise d’œuvre. Dans le programme précédent, le STIF et la Région avaient pris en charge le financement à 100 %. Cette fois, le STIF n’a pas encore décidé s’il ne financerait pas ou financerait à 75 %. Le Département paierait alors 25 %. La négociation continue. Le montant des travaux sera de 400 000 euros par an sur cinq ans, ce qui permettrait d’aménager une vingtaine d’arrêts chaque année. Nous demanderons aux intercommunalités de nous signaler les points qu’elles jugent prioritaires. Cette opération concernerait également l’accessibilité pour les handicapés.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Collège Les Molières aux Essarts-le-Roi

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il vous est demandé d’autoriser le Président du Conseil général à signer le protocole transactionnel établi avec trois sociétés suite à ce que j’appellerai des malfaçons lors des travaux de reconstruction du collège des Molières aux Essarts-le-Roi : elles avaient construit une plate-forme pour les personnes à mobilité réduite, alors qu’elles auraient dû faire un ascenseur – ce qu’elle vont faire désormais.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Très haut débit au Vésinet

M. RAYNAL, *rapporteur* – La communauté de communes de la Boucle de la Seine a été sélectionnée par France Télécom parmi les premiers territoires français pour le déploiement de la fibre optique. C’est un important programme qui va se réaliser progressivement de 2012 à 2016. Dans ce cadre, il vous est proposé d’autoriser France Télécom et les opérateurs très haut débit de *Fiber to the Home* bénéficiaires de la mutualisation de la fibre optique à implanter, à leurs frais, un réseau de fibre optique en partie verticale dans l’immeuble sis 58, boulevard Carnot au Vésinet, qui appartient au Conseil général. Après cette expérimentation, l’ensemble de la commune serait équipée d’ici la fin de l’année.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Domaine de Mme Elisabeth à Versailles

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la réalisation d'une opération de travaux de déconstruction du pavillon et du hangar situés respectivement aux 3 et 5bis, rue Pasteur à Versailles, suivis de la remise en état du terrain pour un montant de 94 000 euros TTC. Le terrain sera ainsi libre pour une opération ultérieure.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces travaux, à l'intérieur du Domaine de Mme Elisabeth, permettent de reconstituer le parc dans son intégrité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aliénation de parcelles à Sartrouville

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Dans le but de réaliser la voie nouvelle à Sartrouville et Montesson, le Département avait acquis à l'amiable un certain nombre de terrains. Le tracé ayant été modifié, ils n'ont pas été utilisés. Il vous est proposé de les céder à la commune de Sartrouville, qui en a l'usage, pour un montant de 315 200 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. JOUY, *rapporteur* – Les contrats eau ont pour objet d'aider les collectivités à réaliser des études générales, des travaux de dépollution des eaux usées et pluviales et des travaux de mise en valeur du milieu naturel.

Dans ce cadre vous sont proposés les contrats eau des communes de Chevreuse, d'Orcemont, de Rocquencourt, du syndicat d'assainissement de la région d'Orgeval, des syndicats intercommunaux d'assainissement de la Courance, de Thiverval-Grignon-Feucherolles-Chavenay ainsi que le complément aux contrats eau de la commune de Versailles,...

M. LE PRESIDENT – Merci pour elle.

M. JOUY – ... du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre, du syndicat intercommunal d'assainissement de Conflans-Herblay, du syndicat mixte de l'étang des Noës, pour un montant total de subventions de 975 156 euros. Le détail des subventions figure dans le rapport présenté par le Président du Conseil général, ainsi que la liste des communes qui peuvent commencer les travaux dès l'adoption de cette délibération. Il vous est également proposé de proroger le délai de validité des subventions allouées à la communauté de communes du Pays houdanais dans le cadre du programme exceptionnel de maîtrise des eaux de ruissellement 2006.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 14 heures 10.

Prochaine séance : vendredi 28 septembre 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 19 juin 2012 et le 10 juillet 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-II du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique : Formation des jeunes

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	5	154 044,51
0074	Services associés - travaux de bâtiment	2	2 226,00
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	1	1 954,00
	somme :	8	158 224,51 €

Politique : Culture et patrimoine

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7822	Services de composition et de création graphique	1	21 750,00 €
9255	Service lié au Musée et sites historiques	12	123 034,00 €
9256	Prestations archivistiques	1	60 733,50 €
	somme :	14	183 767,50 €

Politique : Compétences humaines

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
8042	Services de formation	1	12 000,00 €
	somme :	1	12 000,00 €

Politique : Moyens de fonctionnement

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
5053	Services de réparation et d'entretien des machines	1	20 703,00 €
	somme :	1	20 703,00 €

Politique : Offre de logement

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7417	Service de sondage d'opinion et de statistiques	1	36 397,49 €
	somme :	1	36 397,49 €

Politique : Solidarité internationale

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
74161	Gestion de projet autres que pour travaux de construction	1	75 425,60 €
	somme :	1	75 425,60 €

SOMMAIRE

Informations départementales	1
Adoption d'un compte rendu analytique	2
Marchés à procédure adaptée	2
Modification de la composition des commissions suite à l'élection cantonale partielle du Vésinet	2
Plan Yvelines Seine.....	3
Présentation du SMSO	3
Nouvelles orientations du SMSO	6
Filière bois et éco-construction	7
Centre de distribution urbaine sur l'axe Seine.....	9
Avance remboursable à la société Nanomakers à Rambouillet	10
Subvention à l'ARD	10
Adhésion à Avere-France	11
Protection intégrée du blé.....	11
Convention avec l'université de Versailles-Saint-Quentin	14
ZAC de Carrières-sous-Poissy	14
ADIL 78	15
Pact Yvelines.....	15
Droits de chasse dans les forêts départementales	16
Insertion des bénéficiaires du RSA	17
Structures d'insertion par l'activité économique	20
Gestion des indus du RSA.....	21
Contrats avec des collectivités locales.....	21
Fonds Solidarité Logement	22
Subventions d'action sociale	22
Durée de prise en charge de l'APA	22
Demande d'habilitation individuelle à l'aide sociale.....	23
Bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises	23
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	23
Médecine préventive	24
Organisation des services départementaux	25
Yvelines-Information Jeunesse	26
Festival Gourmandises musicales.....	27
Subventions aux écoles de musique et de danse.....	27
Manifestations cinématographiques	27
Associations historiques et patrimoniales.....	28
Spectacle vivant	28
IFAC 78.....	28
Base de plein air des boucles de Seine	29
Profession Sport 78	29
Gestion des collègues	29
UFR de médecine de Montigny-le-Bretonneux.....	31
Rencontre des départements et régions cyclables.....	31
Mise en valeur du château de La Madeleine à Chevreuse	32
Pont à Achères.....	32
Qualité de l'air sur les sites départementaux	39
Aide aux communes en matière de voirie.....	40
Sécurité des arrêts de bus	41

Collège Les Molières aux Essarts-le-Roi	41
Très haut débit au Vésinet	41
Domaine de Mme Elisabeth à Versailles.....	42
Aliénation de parcelles à Sartrouville.....	42
Contrats eau.....	42
Communication des marchés notifiés entre le 19 juin 2012 et le 10 juillet 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	44